

# **Communauté d'Agglomération de Haguenau**

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

**Année 2023**

**Régie communautaire**

présenté conformément à l'article L.22245 du code général des  
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

## Sommaire

L'exercice de la compétence .....	3
La régie communautaire .....	5
Le patrimoine .....	7
La qualité de l'eau .....	18
Les données financières .....	21
Les performances du service .....	25
Les investissements réalisés en 2023 .....	32
Actualité et perspectives 2024 .....	34
Annexes .....	37
<u>    </u> <i>Synthèses de la qualité de l'eau 2023</i> .....	37
<u>    </u> <i>Exemple de facture d'eau</i> .....	43
<u>    </u> <i>Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</i> .....	47

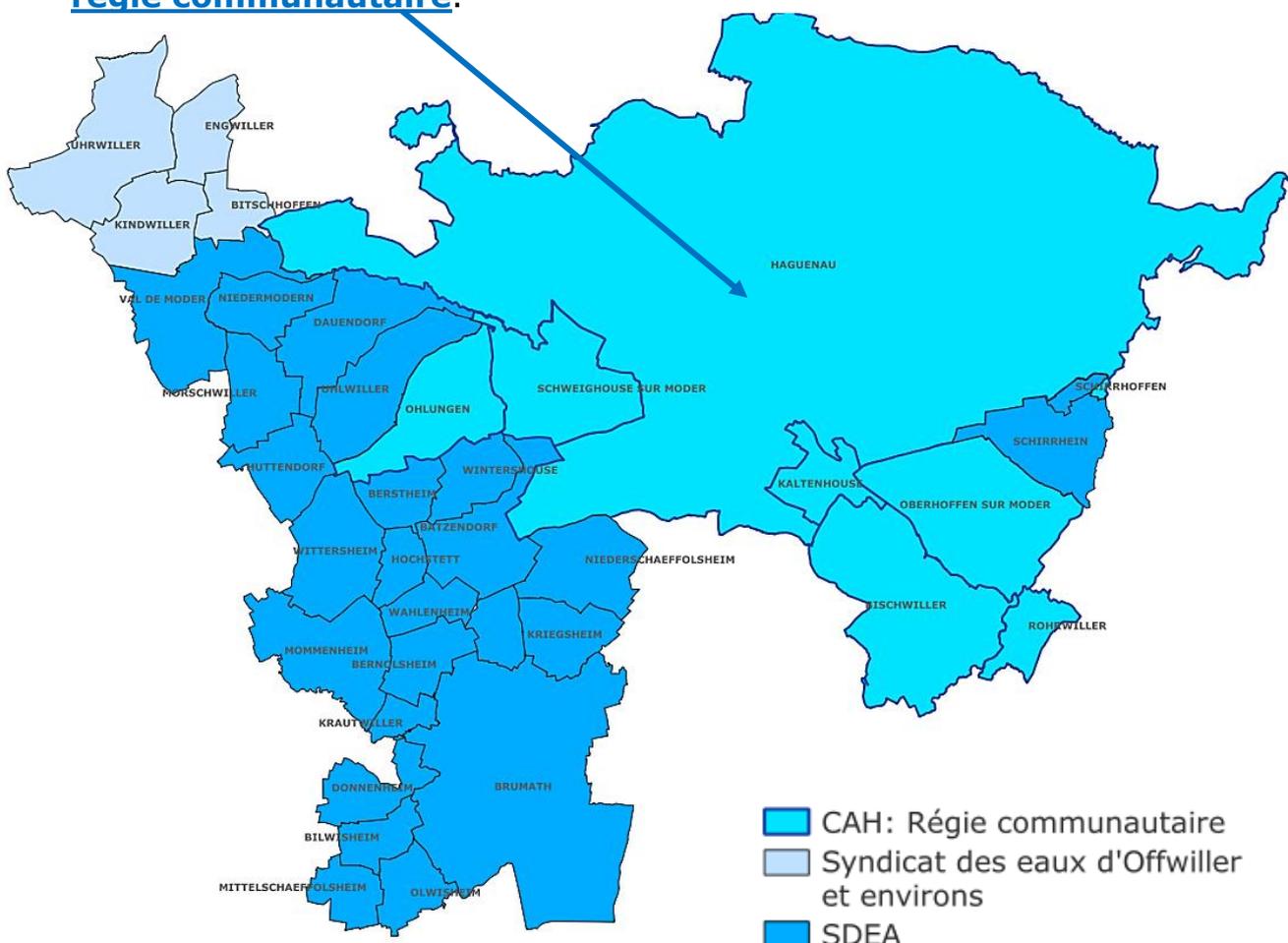
# L'exercice de la compétence

## Les périmètres de gestion

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est devenue compétente en matière d'eau potable sur son territoire en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en application des dispositions prévues par la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe. Elle décide de s'appuyer sur les structures syndicales existantes dans 30 des 36 communes de l'agglomération (SDEA Alsace-Moselle et SIE d'Offwiller et Environs) pour l'exercice de cette compétence.

Elle crée en 2022 une Direction des Cycles de l'Eau et décide la création au 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'une régie communautaire de distribution d'eau pour exercer cette compétence en régie sur les 6 communes non intégrées à des structures syndicales : **Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder (\*), Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder.**

Le présent rapport porte sur le service public d'eau potable 2023 de la **régie communautaire**.



(\* ) A Oberhoffen-sur-Moder, l'exploitation des réseaux de distribution d'eau et la gestion des factures d'eau restent du ressort de la société SUEZ EAU France jusqu'au 31 décembre 2026 (échéance du contrat de DSP).

## La Direction des Cycles de l'Eau

La Direction des Cycles de l'Eau de la CAH est installée au **9 chemin du Gaz à Haguenau** et comprend **35 agents mutualisés** en charge de la réalisation en régie de l'ensemble des missions du service de l'eau et de l'assainissement :

- La gestion de la clientèle et de la facturation,
- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur les installations de distribution d'eau et d'assainissement,
- L'exploitation quotidienne des réseaux et des ouvrages,
- La surveillance de la qualité de l'eau et la maîtrise du traitement des eaux usées.

En outre, 2 agents parmi ces effectifs sont en charge de la gestion des cours d'eau, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Les usagers des communes de **Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder**, peuvent contacter l'accueil de la direction au **03 88 73 71 71**. Ce numéro unique renvoie vers un service d'astreinte technique en dehors des heures ouvrées du service pour le traitement des **urgences techniques** (rupture de réseau, dégradation de la qualité de l'eau, coupure d'eau, bouchage de l'assainissement). Ils peuvent également s'y rendre pour tout renseignement concernant le service pendant les heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h30**.



Les usagers de la commune d'**Oberhoffen-sur-Moder** peuvent contacter SUEZ, en appelant le **09 77 408 408** du lundi au vendredi, de **8h à 19h**, et le samedi de **8h à 13h** ou en se rendant à l'accueil de la société – **36 rue de Rohrwiller à Bischwiller** pendant les horaires d'ouverture. **En cas d'urgence techniques**, SUEZ met également à votre disposition une astreinte technique joignable **24h/24 au 09 77 401 124**.

# La régie communautaire

## Le règlement du service public d'eau potable

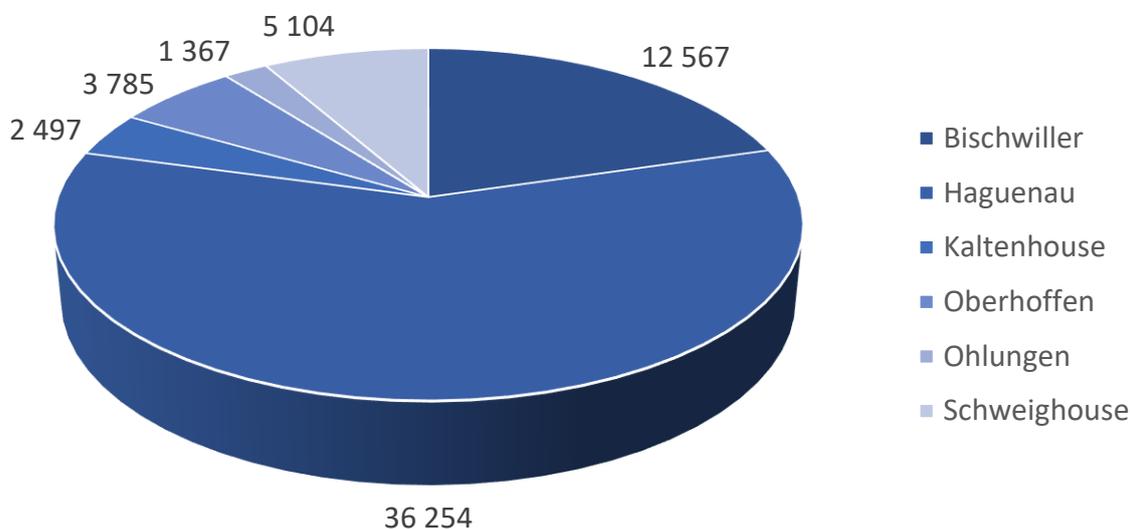
La CAH a adopté son règlement du service public d'eau potable par délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2022. Celui-ci est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans les communes de Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder. Il est consultable sur le site web de la CAH : [www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr), rubrique *Habiter*.

Oberhoffen-sur-Moder dispose encore de son propre règlement de service jusqu'au 31 décembre 2026 (règlement de service du délégataire).

## Les abonnés du service de l'eau potable

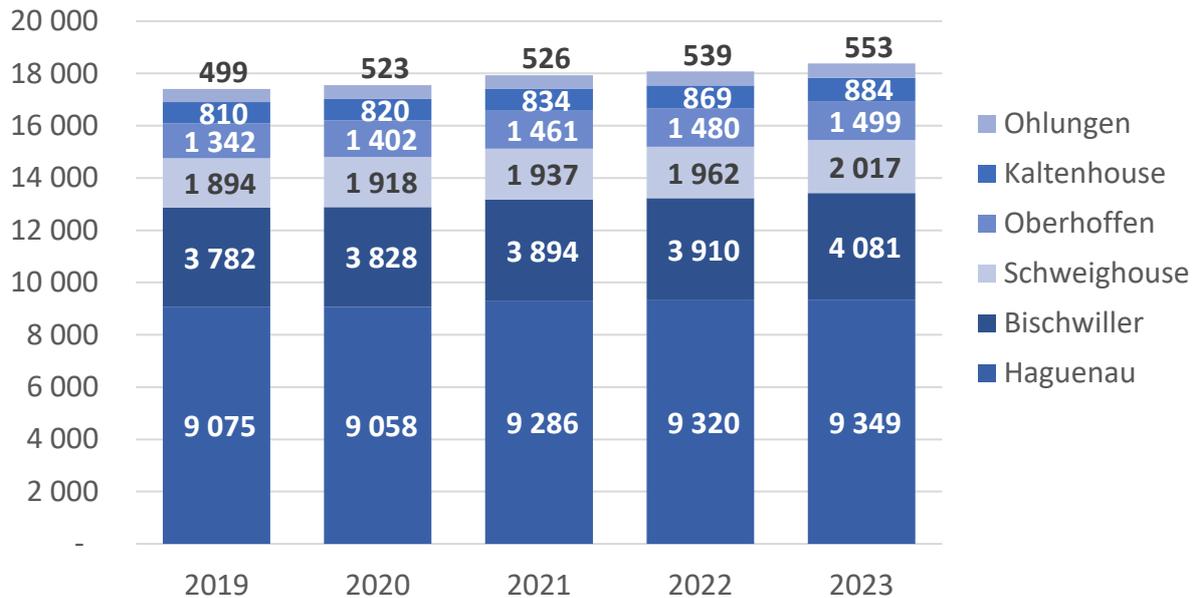
[D101.0] La population desservie par le réseau public de distribution d'eau de la régie communautaire est estimée à **61 574 personnes**.

Population desservie en eau par commune



Cette population représente une totalité de **18 383 abonnés**, soit en moyenne **3,3 habitants/abonné**. Cet indicateur reflète le caractère urbain du secteur desservi, comparativement à des secteurs ruraux où les foyers sont composés de 2,5 habitants en moyenne.

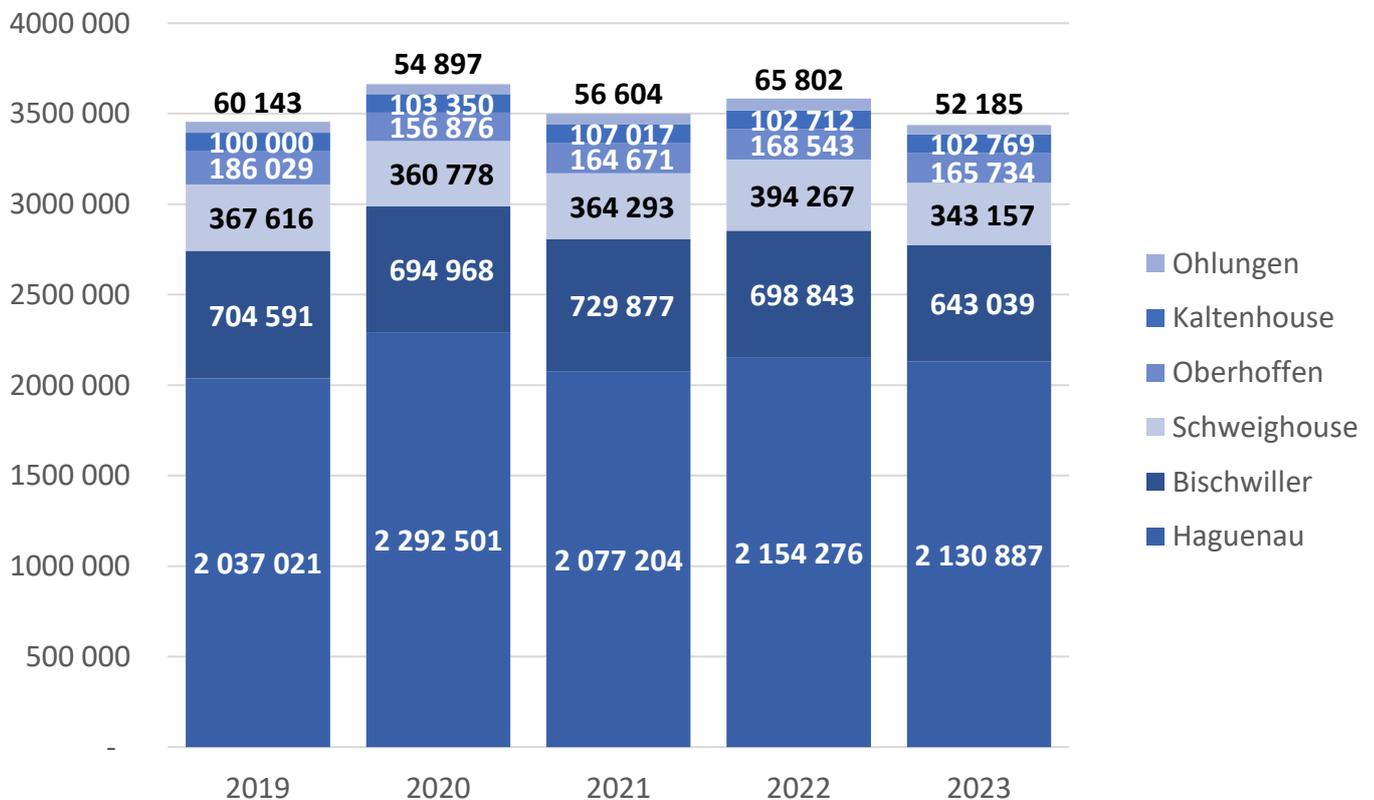
Evolution du nombre d'abonnés par commune



## Les volumes vendus aux abonnés

En **2023**, la CAH a facturé aux abonnés quelques **3 437 771 m<sup>3</sup>**.

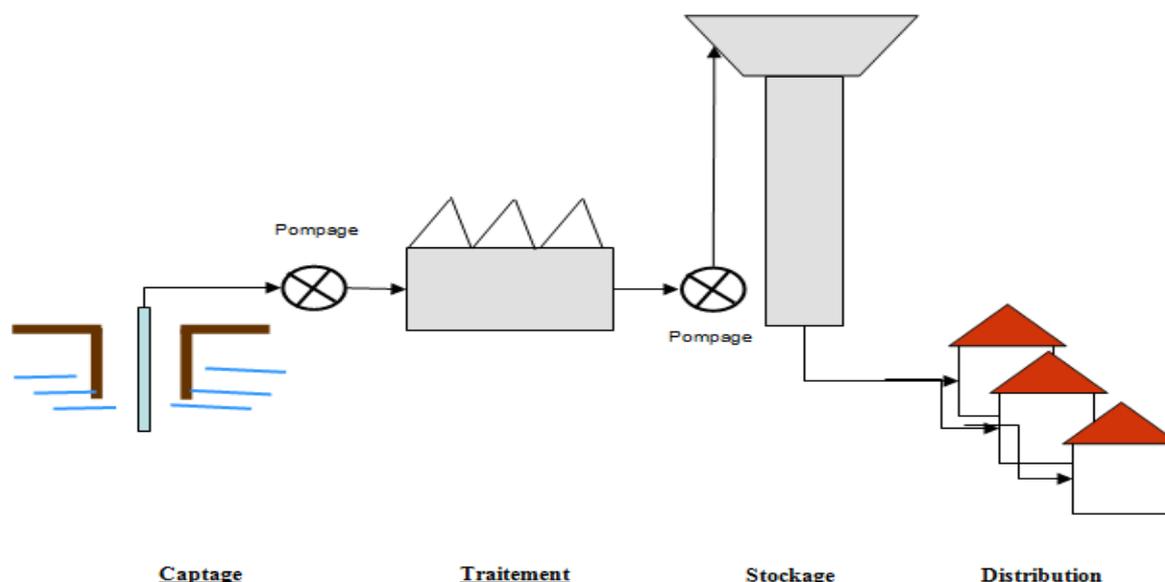
Evolution des volumes d'eau vendus aux usagers par commune



L'influence de la météo est notable sur la consommation globale annuelle des usagers du service. Les années qui connaissent des périodes chaudes et sèches (2020, 2022) connaissent statistiquement les plus fortes consommations.

# Le patrimoine

## Schéma d'adduction en eau potable



La CAH est maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de production, de transport et de distribution d'eau permettant l'alimentation en eau potable des usagers de la régie communautaire.

## Les forages

La CAH prélève l'eau dans les nappes souterraines grâce à ses **6 forages** situés à Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiller. Ces ouvrages sont tous Déclarés d'Utilité Publique (DUP) par arrêtés préfectoraux.

Nom de la ressource	Localisation	Type de ressource	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /j) Théorique (base :24h/j)	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /j) réelle (base : 20h/j)	Avancement de la DUP	Principales caractéristiques	Problématiques éventuelles
Forage puits Piézo (234.4.90)	Bischwiller	Eau souterraine profonde	7200	5 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 150 m <sup>3</sup> /h	Présence de sulfates et métabolites de pesticides. Utilisé uniquement pour les lavages depuis juillet 2021.
Forage puits Sud Est (234.4.89)	Bischwiller	Eau souterraine profonde	3600	3 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 150 m <sup>3</sup> /h	
Forage 1 (234.3.155)	Oberhoffen sur Moder	Eau souterraine profonde	14400	12 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 300 m <sup>3</sup> /h	Présence de chlorure de vinyle

Nom de la ressource	Localisation	Type de ressource	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /j) Théorique (base :24h/j)	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /j) réelle (base : 20h/j)	Avancement de la DUP	Principales caractéristiques	Problématiques éventuelles
Forage 2bis	Oberhoffen sur Moder	Eau souterraine profonde	14400	12 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 300 m <sup>3</sup> /h	Mise en service mai 2023
Forage 1 (67.407.003)	Rohrwiler	Eau souterraine profonde	5400	4 500	OK	Equipé d'une pompe immergée de 225 m <sup>3</sup> /h à vitesse variable	Présence de métabolites de pesticides. Traitement provisoire en place.
Forage 2 (67.407.004)	Rohrwiler	Eau souterraine profonde	5400	4 500	OK	Equipé d'une pompe immergée de 225 m <sup>3</sup> /h à vitesse variable	Présence de métabolites de pesticides. Traitement provisoire en place.

## Les usines de traitement

Avant d'être mise en distribution dans les différentes communes, l'eau brute fait l'objet d'un traitement de potabilisation dans les 3 usines de la CAH, situées à Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiler.

Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
BISCHWILLER	STATION DE TRAITEMENT DE BISCHWILLER	-	14 400	m <sup>3</sup> /j
HERRLISHEIM	STATION DE TRAITEMENT DE ROHRWILLER	-	4 800	m <sup>3</sup> /j
OBERHOFFEN-SUR-MODER	STATION DE TRAITEMENT DE OBERHOFFEN	1995	10 800	m <sup>3</sup> /j

## Les réservoirs

La CAH est dotée de **5 réservoirs**. Ces ouvrages permettent, grâce à leur grande capacité, de répondre aux pics de consommation des usagers sans avoir à surdimensionner les installations de production. Ils font ainsi office de tampons entre les capacités de production et les besoins instantanés en eau des consommateurs.

Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
BISCHWILLER	RESERVOIR DE BISCHWILLER	1978	1 200	m <sup>3</sup>
HAGUENAU	RESERVOIR DE HAGUENAU	1978	2 200	m <sup>3</sup>
OHLUNGEN	RESERVOIR D'OHLUNGEN	1978	184	m <sup>3</sup>
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	RESERVOIR + FORAGE DE SCHWEIGHOUSE ZI	1978	1 100	m <sup>3</sup>
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	RESERVOIR DE BOCKSBURG	1978	460	m <sup>3</sup>

## Les compteurs de vente en gros



De taille variable, ils mesurent les volumes délivrés à chacune des communes desservies par le réseau de transport intercommunal. Les données mesurées sont rapatriées en temps réels vers les installations de télégestion pour détecter au plus vite les éventuelles anomalies (fuites, ruptures). Ils permettent ainsi une première sectorisation du réseau.

Type de site	Nom d'usage du site	Commune
COMPTEUR BUREAUX BISCHWILLER	Accessoire de réseau	BISCHWILLER
COMPTEUR BISCHWILLER BAUMGARTEN	Accessoire de réseau	BISCHWILLER
COMPTEUR HAGUENAU- WEITBRUCH	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR HAGUENAU-SCHLOESSEL	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR HAGUENAU-MODER	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR KALTENHOUSE-RUE PRINCIPALE	Accessoire de réseau	KALTENHOUSE
COMPTEUR KALTENHOUSE-RUE PRINCIPALE	Accessoire de réseau	KALTENHOUSE
COMPTEUR MARIENTHAHL-CHEMIN DES PAYSANS	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR MARIENTHAL BASILIQUE	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR OBERHOFFEN-CAMP	Accessoire de réseau	OBERHOFFEN SUR MODER
COMPTEUR OBERHOFFEN-RUE DE LA MODER	Accessoire de réseau	OBERHOFFEN SUR MODER
COMPTEUR ROHRWILLER-DEBS	Accessoire de réseau	ROHRWILLER

## Les stations de pompage

La CAH est équipée de **2 stations de pompage**. Ces installations permettent de pomper l'eau d'un secteur de distribution à un autre bénéficiant d'une pression de service plus élevée.

Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
KALTENHOUSE	SURPRESSEUR DE KALTENHOUSE	2005	180	m³/h
OHLUNGEN	SURPRESSEUR D'OHLUNGEN	1978	60	m³/h

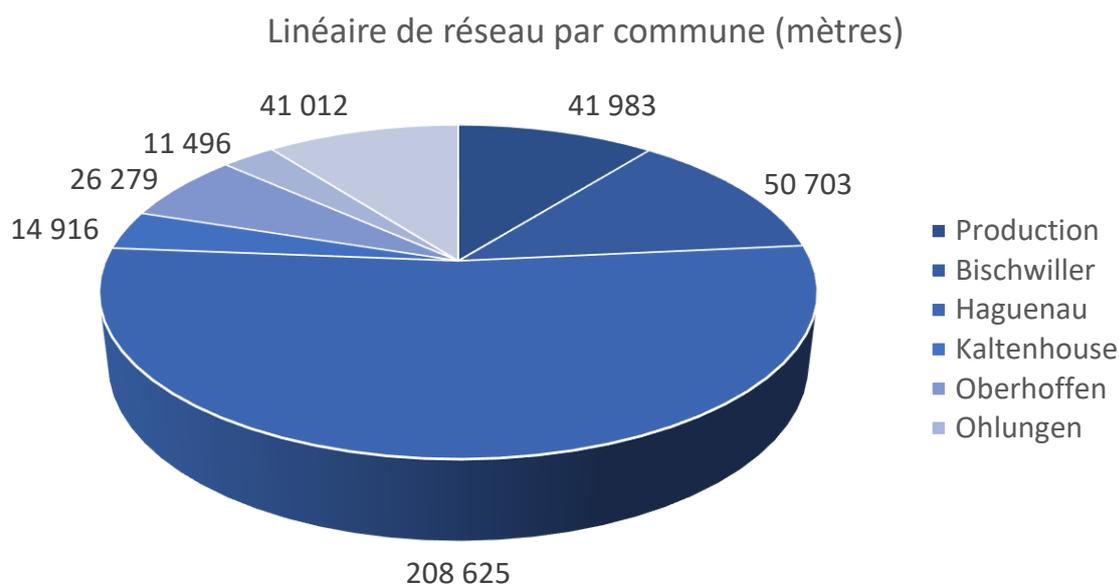
La station de surpression de Kaltenhouse permet d'interconnecter les 2 secteurs de pression de la CAH : le secteur de Bischwiller et Rohrwiller et le secteur de Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder.

La station de surpression d'Ohlungen permet le remplissage du réservoir communal depuis le réseau de distribution de Schweighouse-sur-Moder.

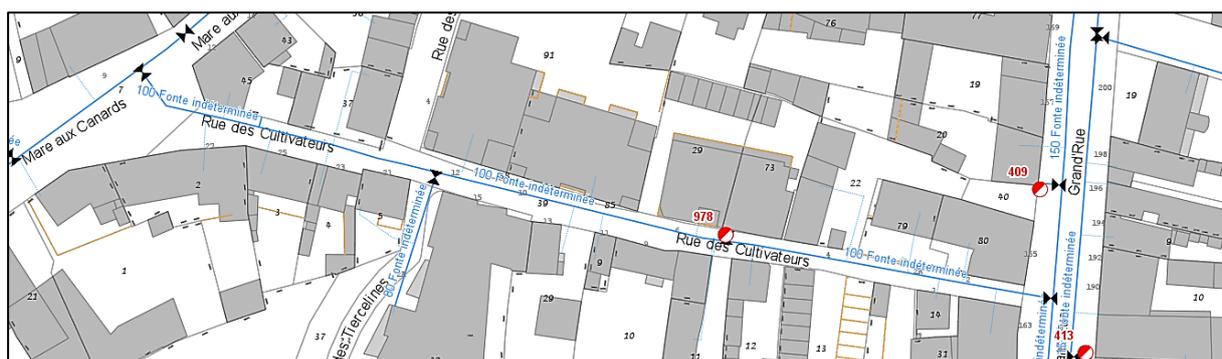
## Les réseaux

L'eau traitée est transportée en direction des communes et leurs réservoirs via un réseau intercommunal de grand diamètre (Ø 350 à 600 mm). Ce réseau s'étend sur un linéaire total de **41,983 km**.

L'eau potable est ensuite acheminée au compteur des usagers par un réseau de distribution de **353,031 km** de conduites principales.



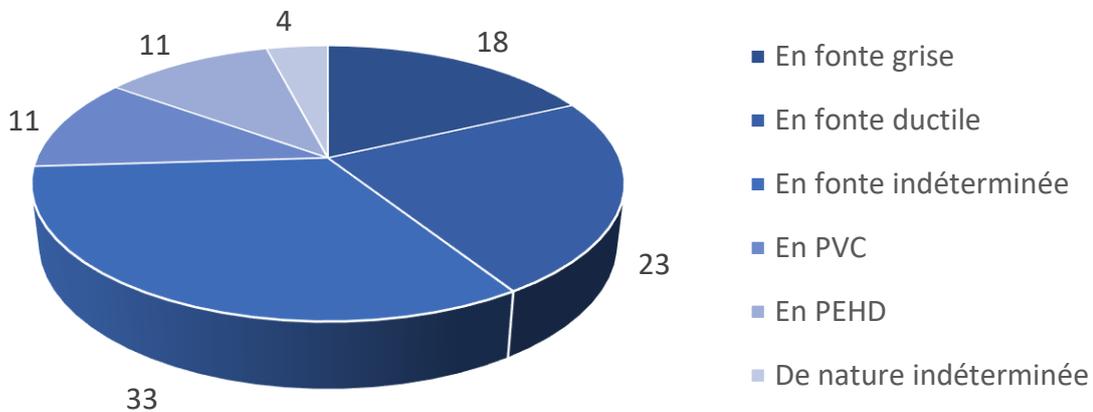
La CAH est ainsi en charge de la gestion de **395,014 km** de canalisations au total.



Extrait du plan du réseau d'eau potable

Les réseaux de transport et de distribution d'eau de la régie communautaire sont principalement constitués de fonte (**74 %**), un matériau particulièrement résistant et durable. Il présente également l'avantage de faciliter la recherche des fuites (recherche acoustique très précise).

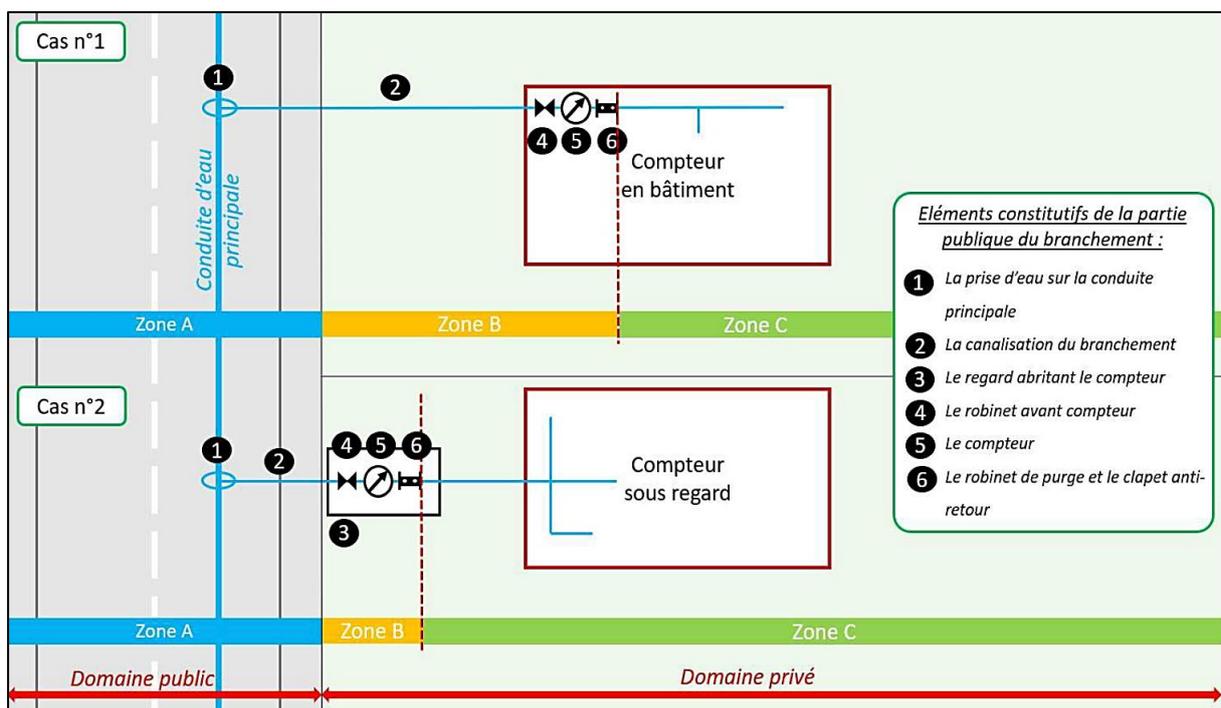
Linéaire de réseaux par nature (%)



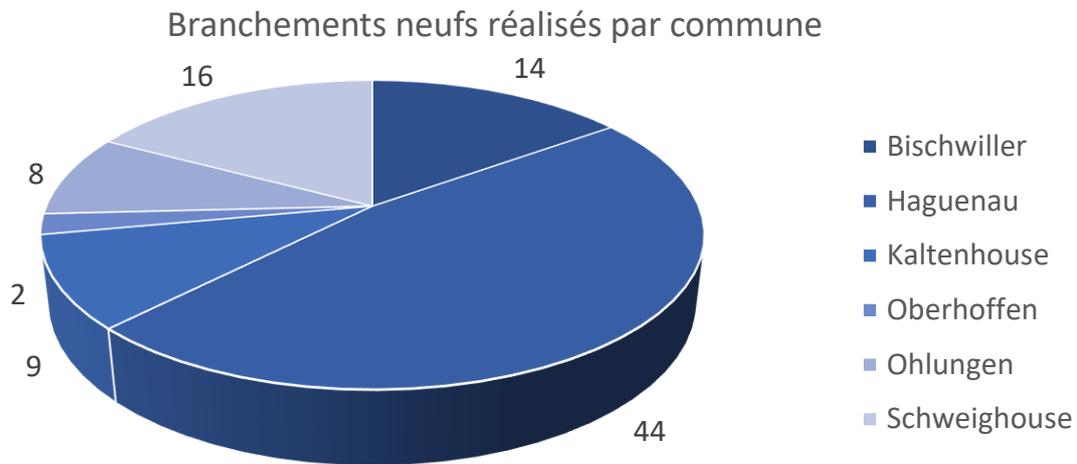
Les vieilles fontes, et notamment la fonte grise, présentent cependant quelques inconvénients : elle est sujette à casse lors de mouvements de terrain en raison de sa rigidité et est favorable aux dépôts de fer. Ces conduites sont progressivement renouvelées et remplacées par des matériaux mieux adaptés (fonte ductile ou PEHD).

## Les branchements des abonnés

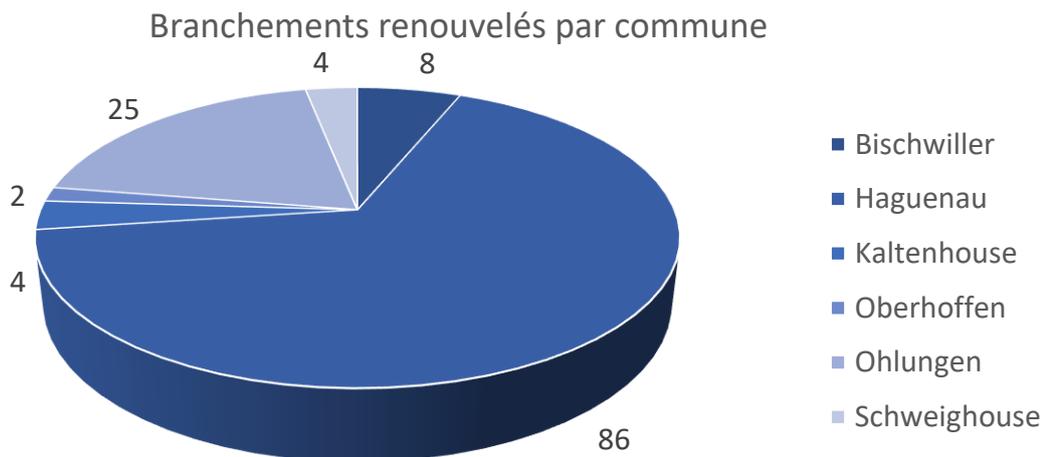
Le branchement permet le raccordement des constructions au réseau public de distribution et le comptage des consommations. Les compteurs existants sont selon le cas, soit placés sous regard en limite de propriété, soit directement dans le bâtiment desservi.



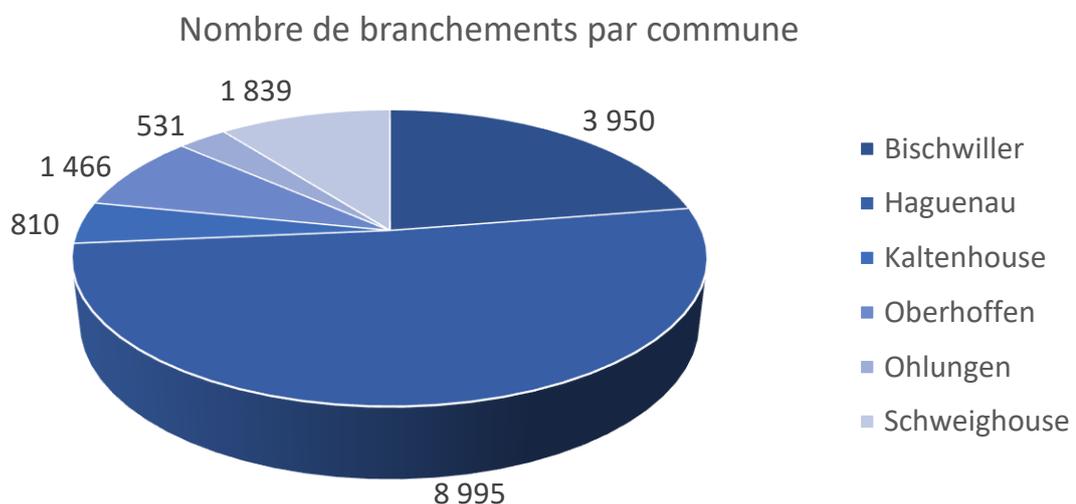
Dans le cadre de la viabilisation des parcelles ou de la mise en conformité des branchements (séparation parcellaire), la régie a réalisé en 2023 **93 nouveaux branchements** particuliers.



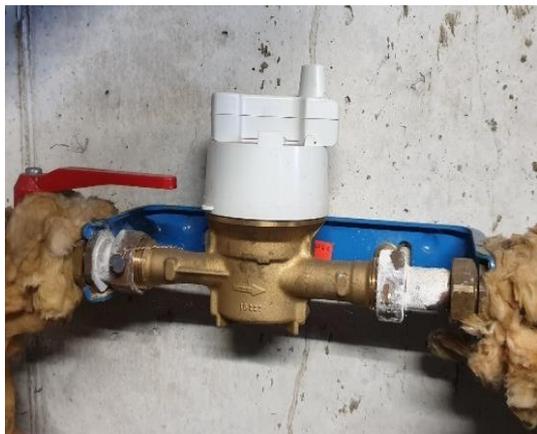
La régie intervient également régulièrement pour renouveler les branchements des usagers, devenus vétustes ou fuyards. En 2023, se sont ainsi **129 branchements qui ont été renouvelés**.



Au total, le périmètre de la régie communautaire dénombre **17 591 branchements particuliers**.



## Les compteurs des abonnés

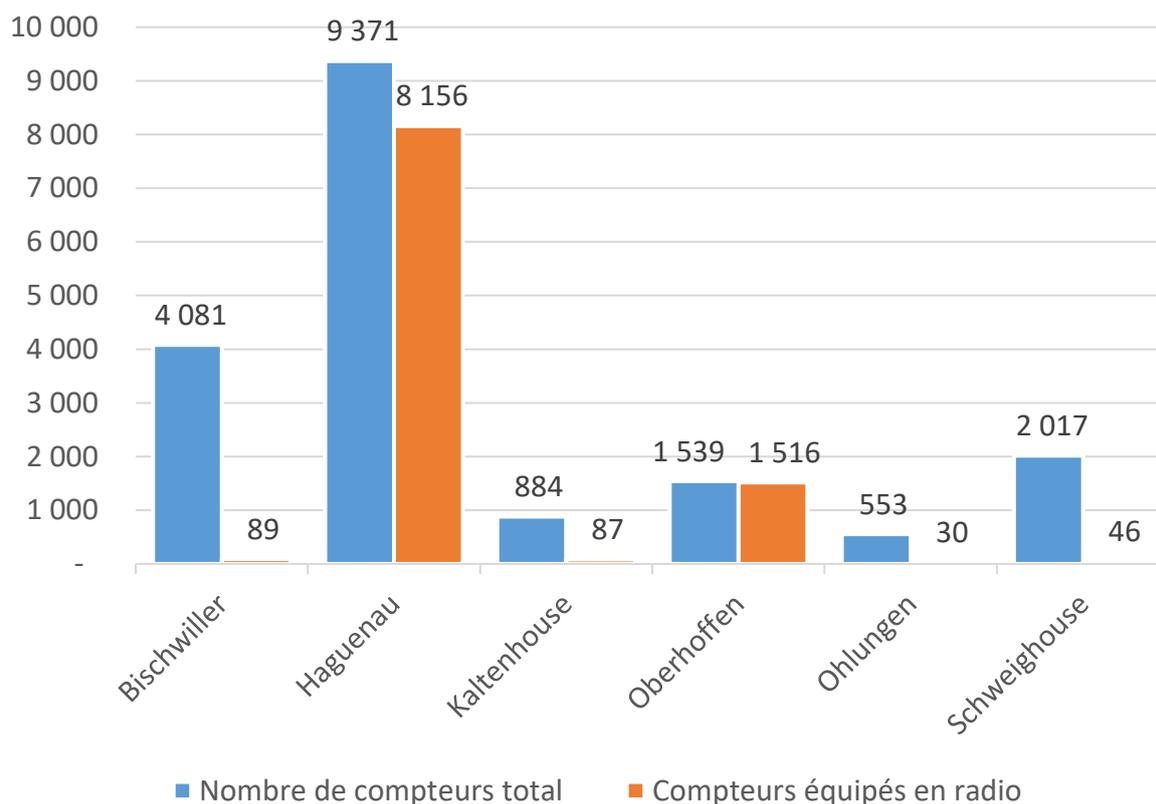


De taille variable, en fonction du débit nécessaire, ils mesurent les consommations d'eau chez les usagers.

Dans le but d'optimiser les relevés des compteurs, la Direction des Cycles de l'Eau généralise désormais l'installation des compteurs avec module radio, au fil du renouvellement des compteurs. Le taux d'équipement avec **module radio** pour 2023 s'élève au global à **53,80 %**, avec de fortes disparités entre les

communes qui résultent des politiques mises par les différents gestionnaires en charge de l'exploitation avant la reprise en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

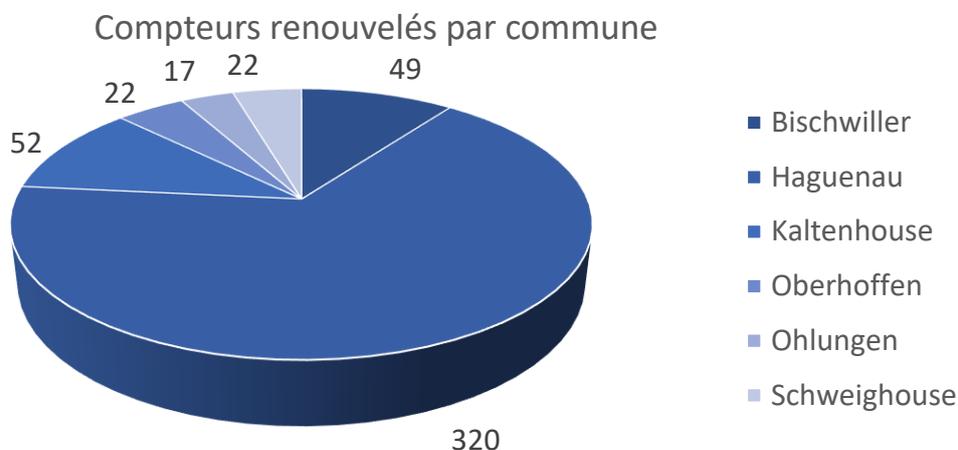
Taux d'équipement du parc compteurs en radiorelève



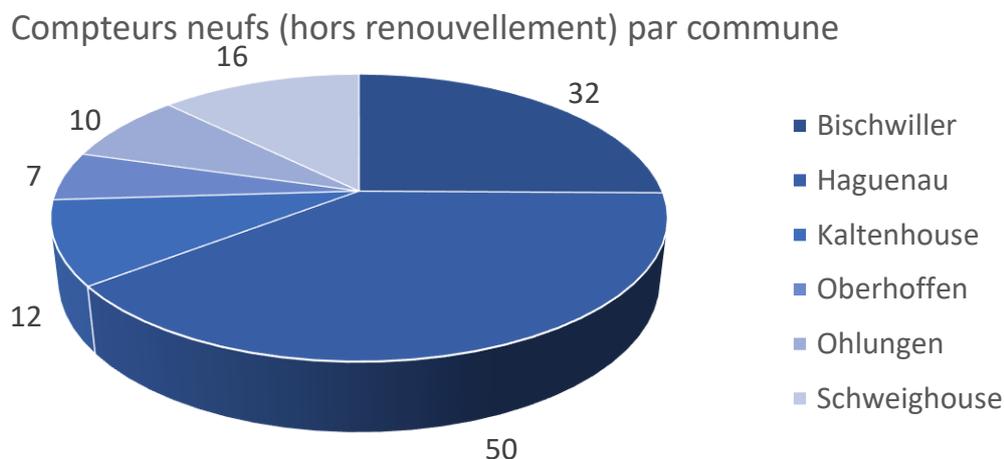
Ainsi, chacune des communes dispose d'un niveau d'équipement différent :

- Les compteurs de Haguenau sont équipés **en radiorelève à 87,0 %**,
- Les compteurs d'Oberhoffen-sur-Moder sont équipés **en télérelève à 98,5 %**,
- Les compteurs de Bischwiller, Kaltenhouse, Ohlungen et Schweighouse sont **dépourvus de radiorelève**, exception faites des compteurs remplacés en 2023 par les services de la régie.

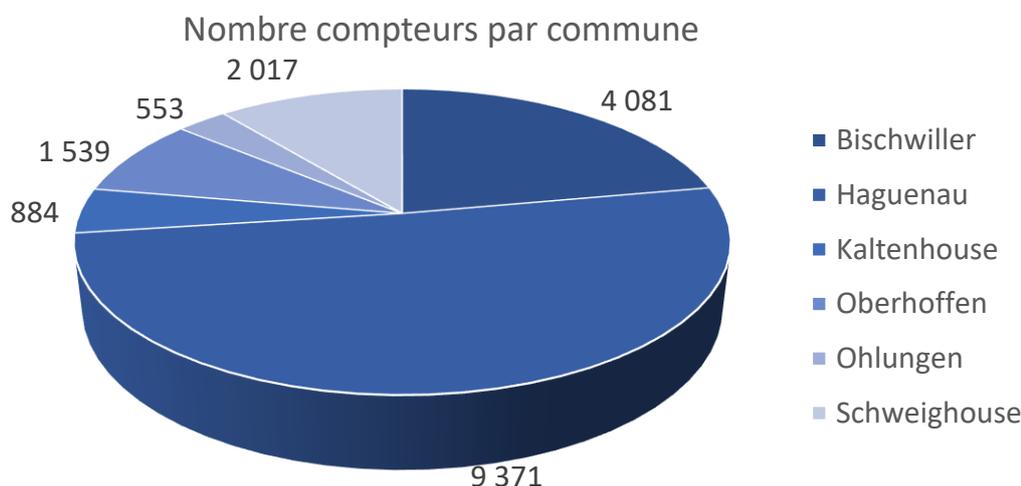
Les compteurs d'eau des usagers font l'objet d'une campagne de renouvellement annuelle, pour maîtriser l'âge du parc compteurs. Dans ce cadre, **482 compteurs** ont été remplacés en 2023 par les services de la régie, soit **2,6 % du parc**.



Enfin, les services de la régie sont également sollicités pour poser de nouveaux points de comptage, soit à l'occasion de travaux de viabilisation de parcelles, conjointement aux travaux de création de branchements, soit en réponse au souhait d'individualisation des copropriétés. En 2023, ce sont ainsi **127 nouveaux points de comptage** installés.



Au total, la régie communautaire totalise **18 445 compteurs sous gestion publique**.



## Les accessoires du réseau



### Les vannes :

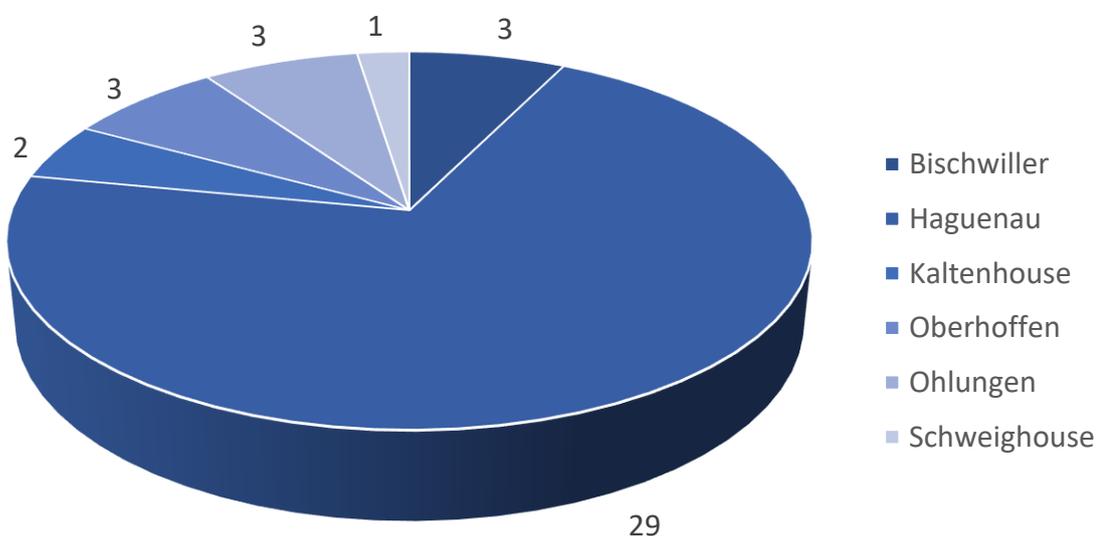
Elles permettent de couper l'eau dans une conduite ou de réguler le débit. Elles sont indispensables pour les opérations de maintenance, de réparation ou pour raccorder les nouveaux abonnés au réseau principal (branchements neufs).

### Les ventouses :

Elles permettent d'évacuer les poches d'air qui sont présentes dans le réseau (souvent lors de la mise en eau d'une conduite ou suite à une réparation de rupture).



Vannes principales remplacées par commune



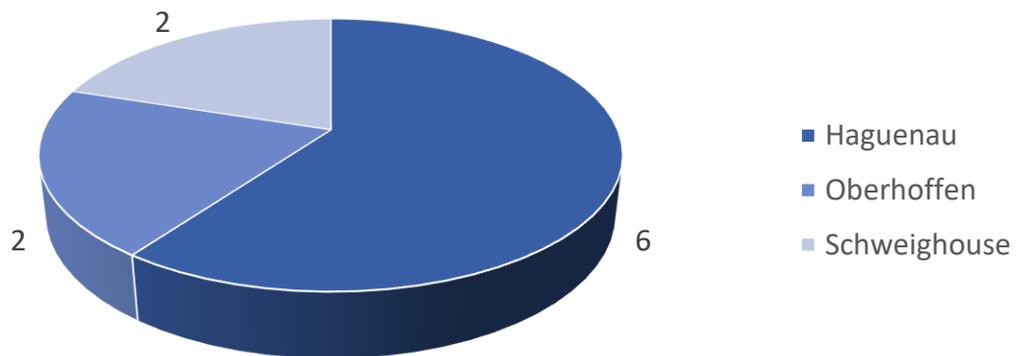
Les ventouses sont entretenues annuellement pour en garantir le bon fonctionnement, mais n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement en 2023.

## Les équipements de lutte contre l'incendie

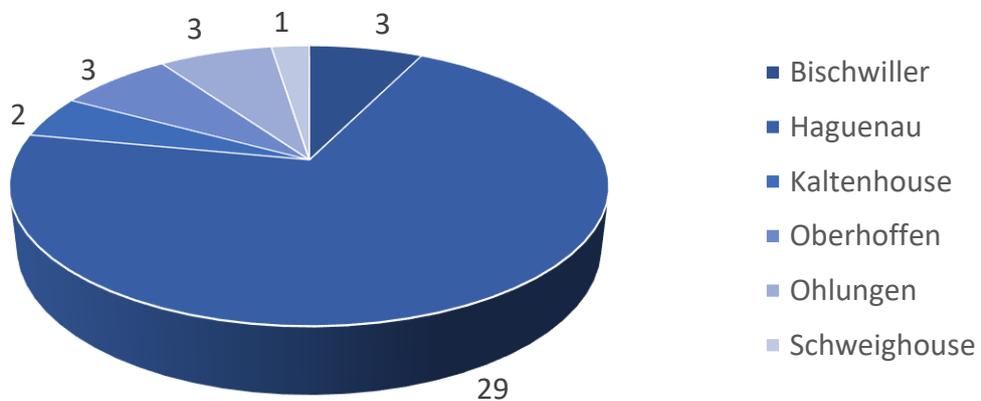
Ils permettent aux services de secours de se brancher rapidement sur le réseau. Ces équipements sont manœuvrés et testés régulièrement par les agents de la Direction des Cycles de l'Eau, ou des sociétés spécialisées, pour le compte des communes, compétentes en matière de défense incendie, de manière à en assurer la disponibilité.



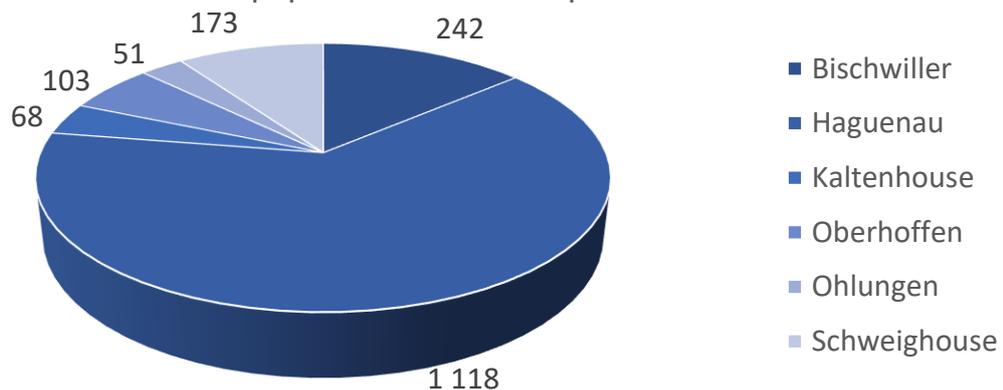
Equipements incendie réparés par commune



Equipements incendie remplacés par commune



Nombre d'équipements incendie par commune



---

## ***Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable***

[P103.2B] Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- Et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Selon la grille d'évaluation de cet indicateur, **la CAH obtient la note de 108**. La localisation des branchements n'est pas encore complète dans le Système d'Information Géographique de la collectivité.

# La qualité de l'eau

## La production d'eau

L'eau du robinet provient de la nappe phréatique d'Alsace. Elle est pompée à partir de six points de captages différents.

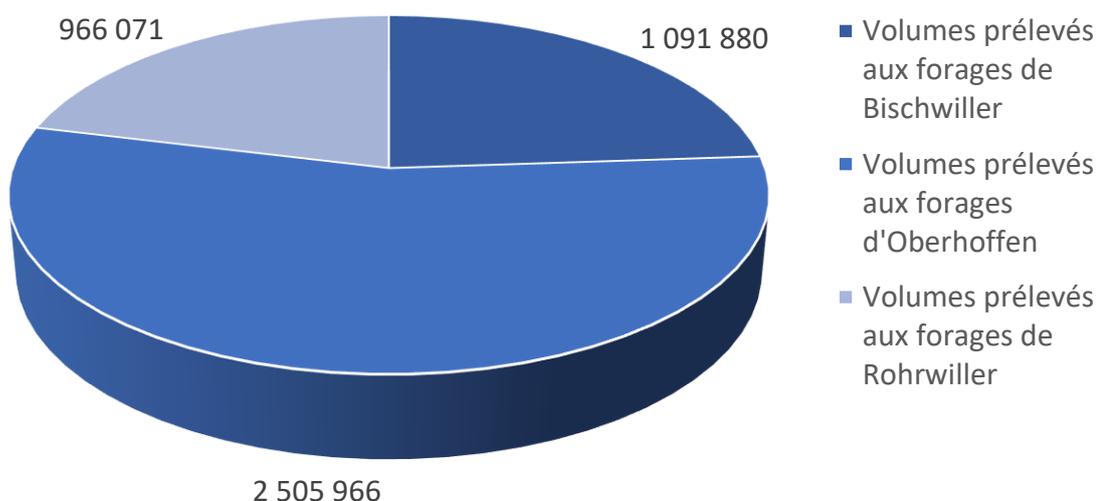
Avant d'être mise en distribution, l'eau, qui est naturellement riche en fer et en manganèse, est traitée et désinfectée. Même si l'eau provient de plusieurs usines de potabilisation distinctes, elle va subir les mêmes traitements : une double filtration sous pression pour éliminer le fer et le manganèse **par voie biologique**, puis une chloration, avant d'être injectée dans le réseau.

L'eau brute des forages d'Oberhoffen-sur-Moder, qui représente en volume plus de la moitié de la production d'eau de la collectivité, subit un traitement complémentaire pour l'élimination du chlorure de vinyle.



La production cumulée des **6 forages** en exploitation est de **4 563 917 m<sup>3</sup>** sur l'année **2023** (volumes prélevés à la ressource).

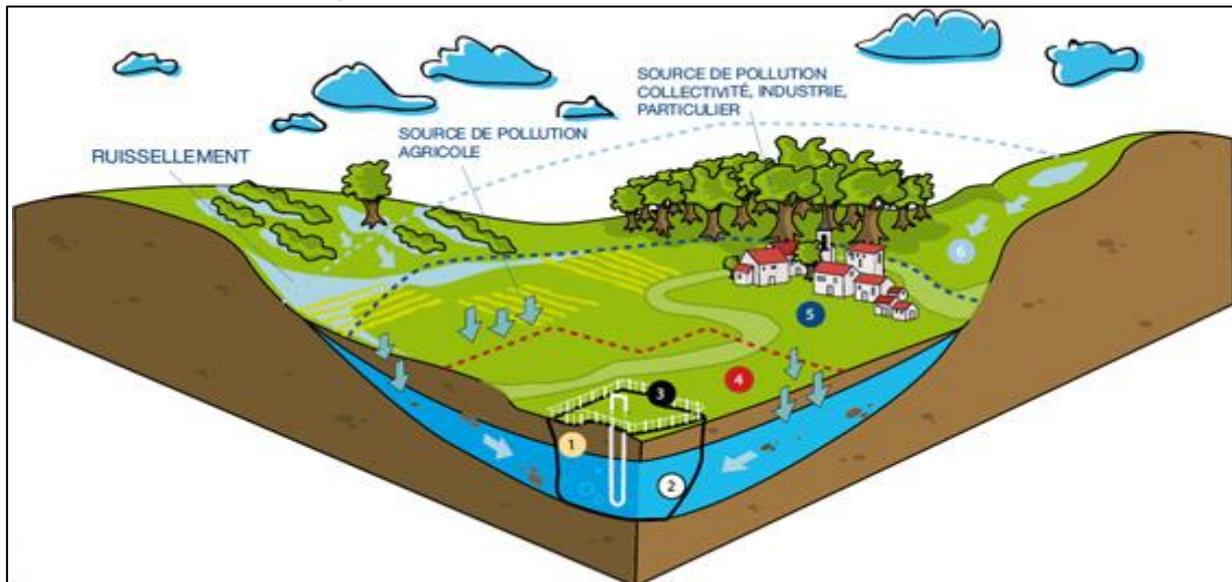
Répartition des volumes d'eau prélevés (m<sup>3</sup>/an)



## Protection de la ressource

Tous les forages sont protégés par des périmètres de protection immédiate et rapprochée :

- Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI - 3) est clôturé et interdit à toute activité (sauf dérogation) n'ayant pas de rapport avec l'exploitation ou avec l'entretien des ouvrages de prélèvement.
- Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR - 4) règlemente toutes les activités pouvant provoquer une pollution du sol, et pouvant entraîner une pollution de l'eau.



[P108.3] Le niveau de protection de la ressource est mesuré à l'aide d'un **indice d'avancement de la protection de la ressource en eau établi à 80 %**. La mise en place d'une procédure de suivi de l'application des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique permettrait de maximiser cet indicateur.

## Les caractéristiques de l'eau distribuée

Paramètre	Valeur moyenne	Limite réglementaire
<b>Nitrates</b>	0,50 mg/l	<b>50 mg/l</b>
<b>Chlorures</b>	28,2 mg/l	<b>250 mg/l</b>
<b>Sodium</b>	12,3 mg/l	<b>200 mg/l</b>
<b>Fluor</b>	0,07 mg/l	<b>1,5 mg/l</b>
<b>Dureté (tH)</b>	32,8 °F	/
<b>Pesticides pertinents</b> (Alachlore OXA)	0,14 µg/l	<b>0,1 µg/l</b>
<b>Somme des pesticides pertinents</b>	0,14 µg/l	<b>0,5 µg/l</b>
<b>pH</b>	<b>7,8</b>	<b>6,5 &lt; pH &lt; 9</b>

L'eau potable mise en distribution est naturellement riche en minéraux, caractéristique typique des eaux de la nappe d'Alsace. Idéale pour couvrir

les besoins quotidiens de notre organisme en minéraux, cette eau peut causer quelques désagréments sur les installations d'eau chaude sanitaire (dépôts, incrustations). L'installation d'un adoucisseur peut être recommandée pour pallier cet inconvénient.

## Taux de conformité des analyses d'eau

La qualité de l'eau est étroitement surveillée par l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est (ARS), qui a effectué **171** prélèvements au cours de l'année **2023**.

### Conformité microbiologique

- **171** analyses microbiologiques
- **1** analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- **99,4 %** de conformité aux paramètres microbiologiques

[P101.1] En **2023**, l'eau distribuée par la CAH présente une excellente qualité bactériologique (**99,4 % de conformité**).

Une seule non-conformité bactériologique a été relevée le 27 septembre 2023 à Haguenau, au niveau de l'une des 3 conduites maîtresses d'alimentation de la Ville. Les mesures correctives mises en œuvre ont permis de rapidement rétablir la conformité de l'eau (contre-analyse à l'appui).

### Conformité physico-chimique

- **58** analyses physico-chimiques
- **15** analyses non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- **74 %** de conformité aux paramètres physico-chimiques

[P102.0] En **2023**, l'eau distribuée par la CAH présente une qualité physico-chimique moyenne (**74 % de conformité**) en raison de la présence de résidus de pesticides. Ce constat résulte de l'intégration par l'ARS de nouveaux paramètres au programme d'analyses.

Des métabolites (produits de dégradation) d'herbicides (métolachlore ESA, métolachlore NOA et alachlore OXA) ont été mesurés à des valeurs supérieures aux limites de qualité en vigueur. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leur valeur sanitaire maximale, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur. L'eau du robinet peut ainsi être consommée sans aucune restriction d'usage.

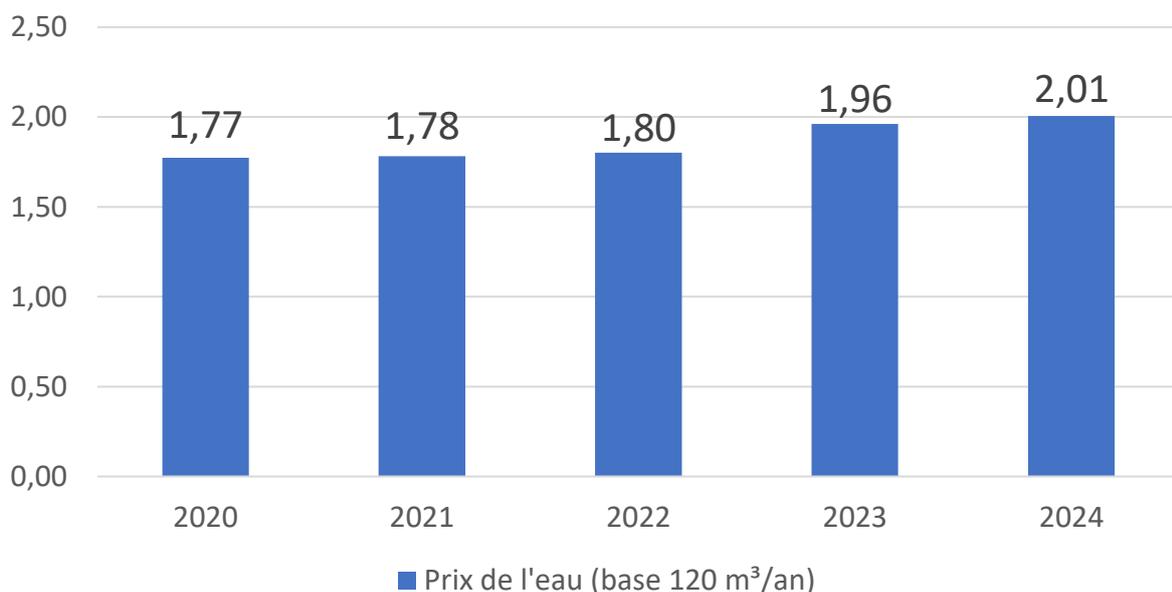


# Les données financières

## Le prix de l'eau potable

[D102.0] Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, le prix de l'eau s'établit à **2,01 € TTC/m<sup>3</sup>** au **1<sup>er</sup> janvier 2024**. Ce tarif résulte de la moyenne des tarifs communaux appliqués, pondérés aux volumes de ventes dans chacune des communes.

Evolution du prix de l'eau potable à l'échelle de la régie (€ TTC)  
(base 120 m<sup>3</sup>/an)



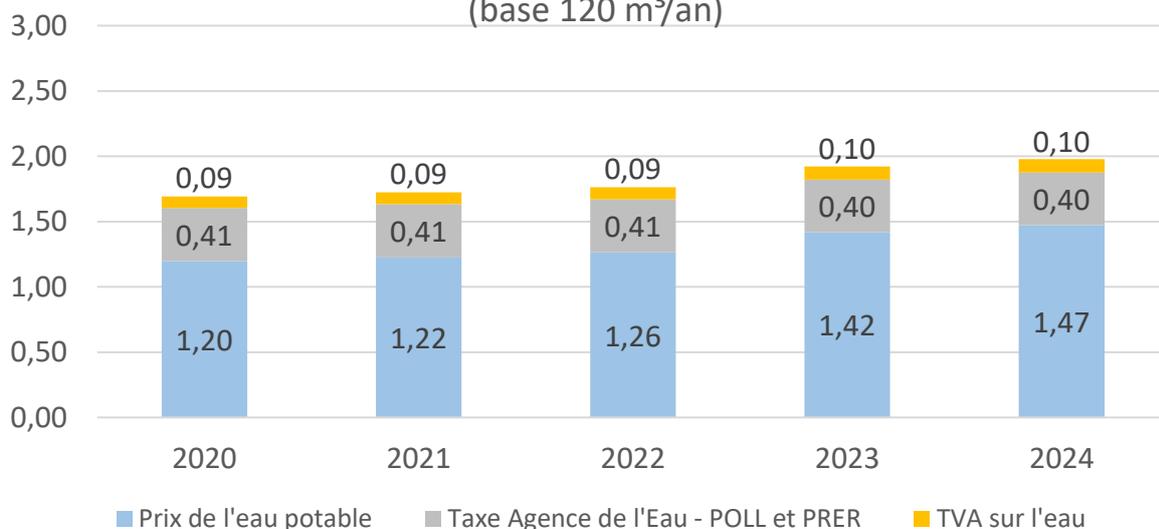
Il se compose d'une **part fixe**, correspondant à l'abonnement annuel au service, et d'une **part variable**, proportionnelle à la consommation des usagers. S'ajoutent à cela, les taxes Agence de l'Eau (Pollution de l'Eau et Préservation de la Ressource) et la TVA pour obtenir le prix complet de l'eau potable.

Le montant de la redevance d'eau potable est révisé annuellement par décision du conseil communautaire de la CAH. En complément, la part du tarif revenant au délégataire en charge de la production d'eau est actualisée trimestriellement, selon les clauses du contrat de délégation du service public.

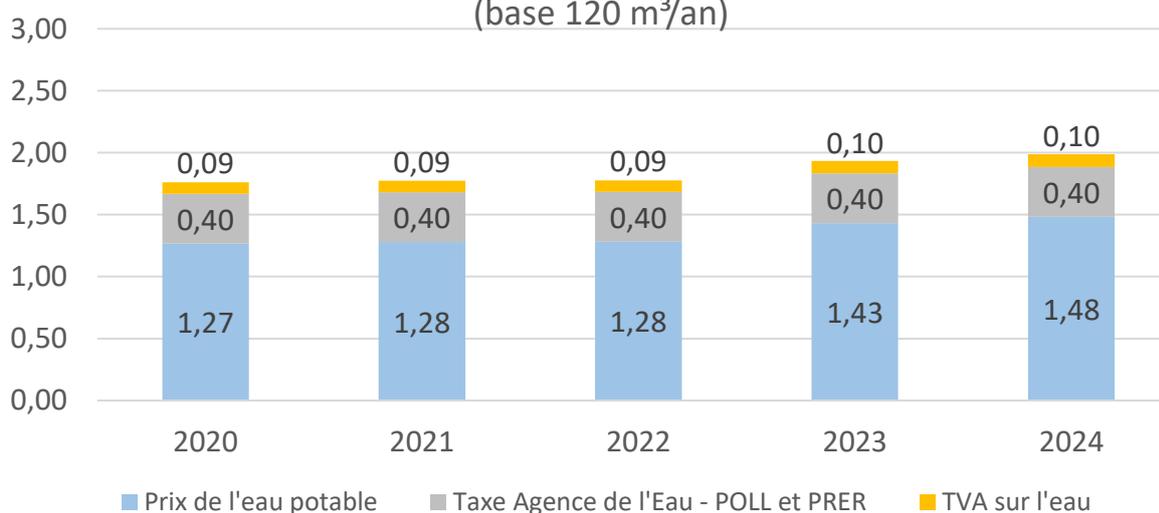
Ainsi, les tarifs évoluent pour, d'une part, compenser l'effet de l'inflation des charges d'exploitation, et d'autre part, permettre la réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration et au renouvellement des infrastructures.

De plus, depuis la création de la régie communautaire d'eau potable, un processus d'harmonisation des tarifs de l'eau a été engagé, en vue d'atteindre un tarif unique au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Jusqu'à cette date, le prix de l'eau diffère en fonction de la commune.

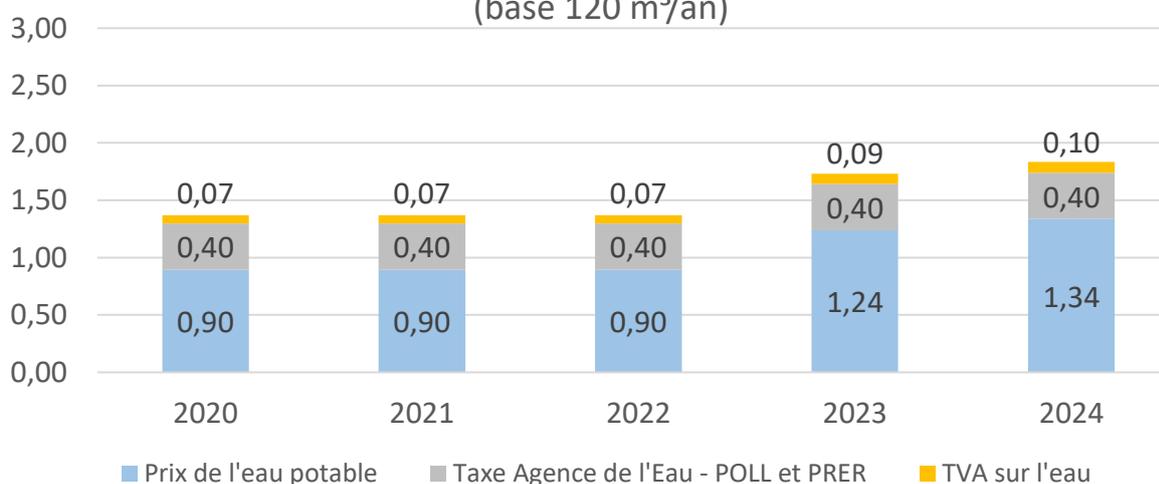
Evolution du prix de l'eau potable à **Bischwiller** (€ TTC)  
(base 120 m<sup>3</sup>/an)



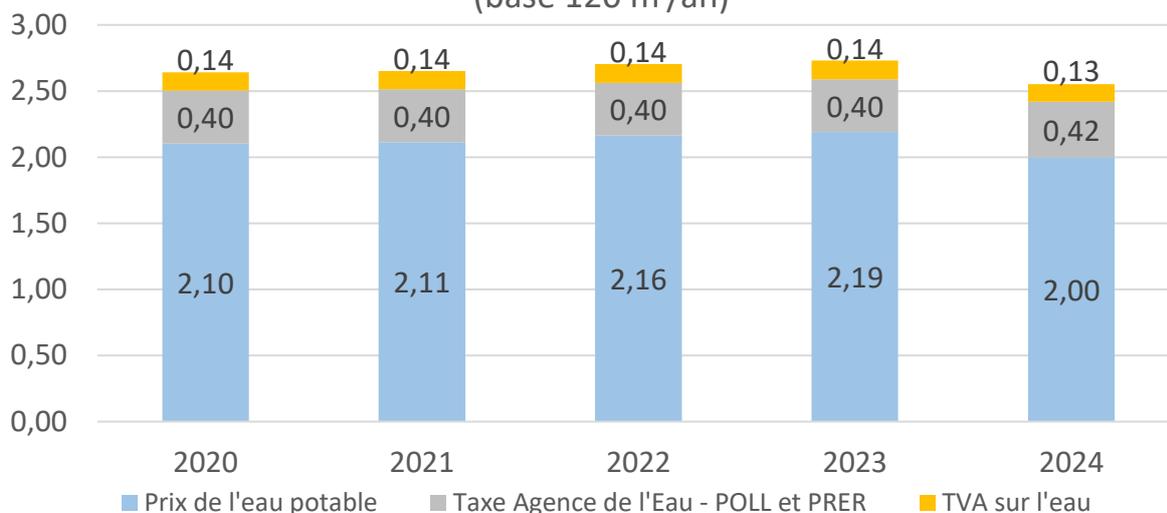
Evolution du prix de l'eau potable à **Haguenau** (€ TTC)  
(base 120 m<sup>3</sup>/an)



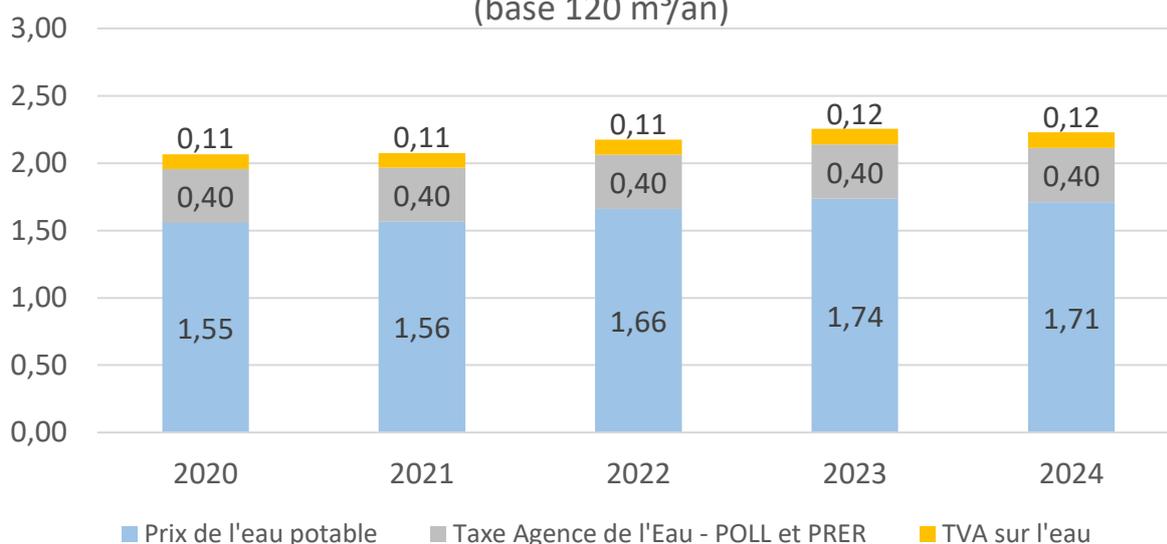
Evolution du prix de l'eau potable à **Kaltenhouse** (€ TTC)  
(base 120 m<sup>3</sup>/an)



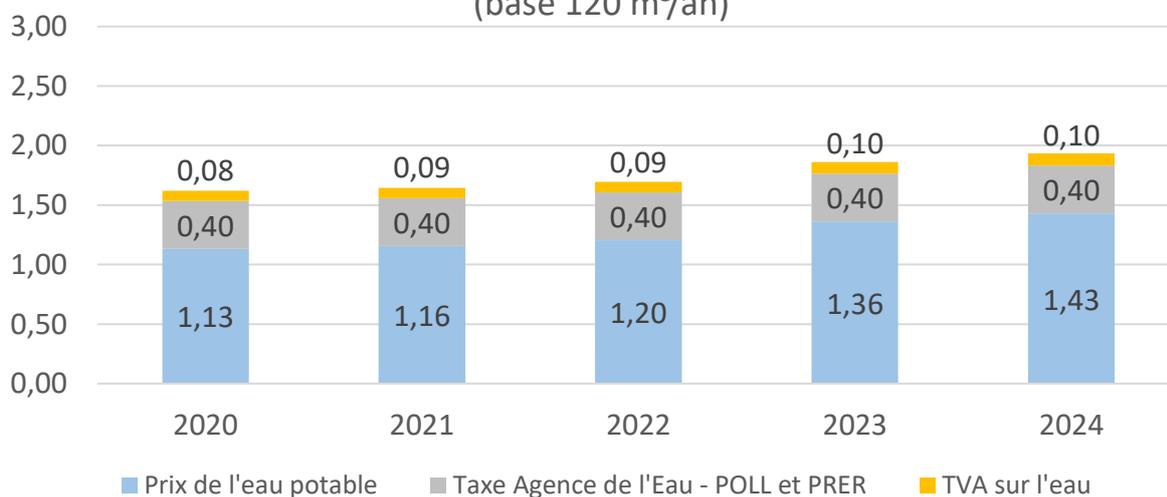
Evolution du prix de l'eau potable à **Oberhoffen** (€ TTC)  
(base 120 m<sup>3</sup>/an)



Evolution du prix de l'eau potable à **Ohlungen** (€ TTC)  
(base 120 m<sup>3</sup>/an)



Evolution du prix de l'eau potable à **Schweighouse** (€ TTC)  
(base 120 m<sup>3</sup>/an)



## ***Durée d'extinction de la dette***

[P153.2] Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

- Encours total de la dette au 31/12/2023 : **1 467 644,93 €**
- Autofinancement brut de l'année : **2 249 952,62 €**
- Durée d'extinction de la dette : **0,65 année**

Cet indicateur porte sur la globalité du budget annexe Eau Potable de la CAH. Le niveau d'endettement de celui-ci est parfaitement maîtrisé.

## ***Créances admises en non-valeur***

[P109.0] Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.

- Montant des créances admises en non-valeur : **7 893,62 € HT**
- Rapporté au volume d'eau facturé : **0,002 € HT/m<sup>3</sup>**

## ***Taux d'impayés sur les factures d'eau***

[P154.0] Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- Total mis en recouvrement en 2022 : **4 046 373 €**
- Impayés au 31/12/2023 : **ND (Trésor Public)**
- Taux d'impayés au 31/12/2023 sur les factures de 2022 : **ND**

Cet indicateur n'est pas déterminé (ND) pour l'année 2023, faute de données.

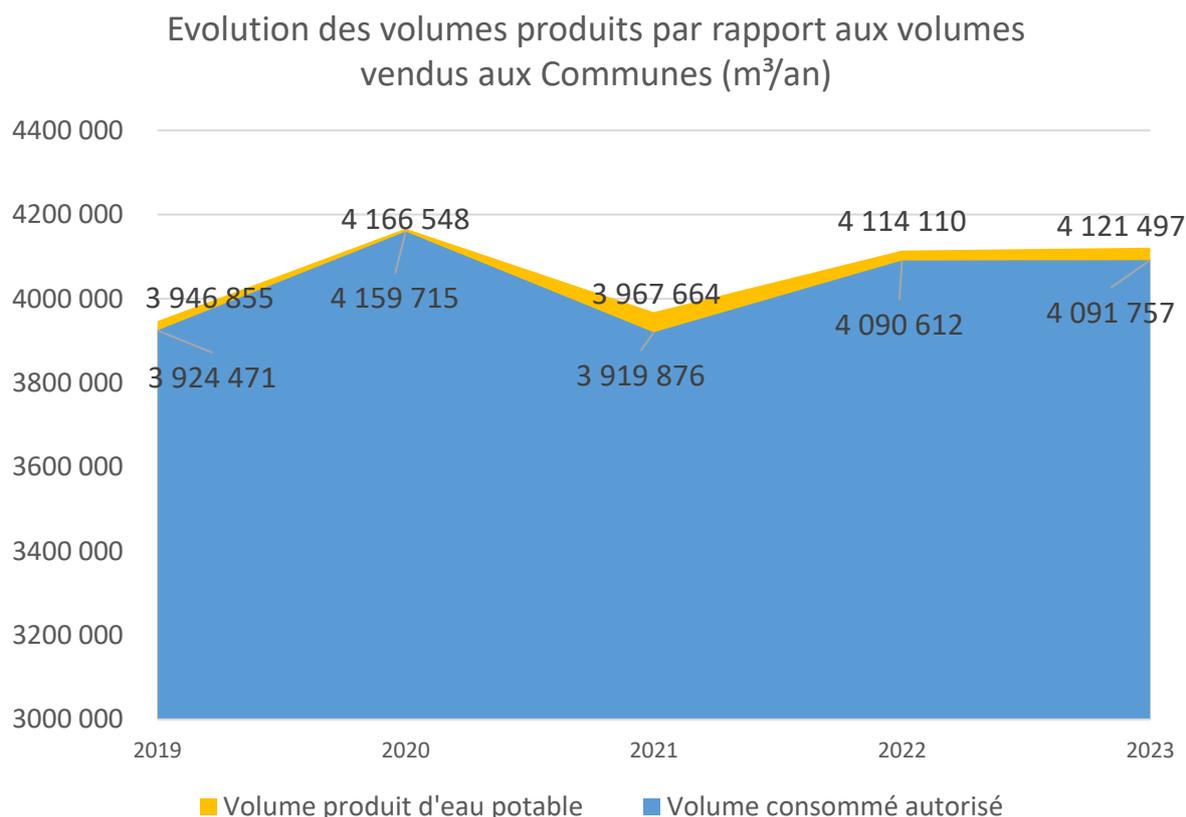
# Les performances du service

## Le rendement des réseaux de transport intercommunaux

[P104.3] Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume mis en distribution. Exprimé en pourcentage, c'est un indicateur majeur dans l'évaluation de la performance du réseau.

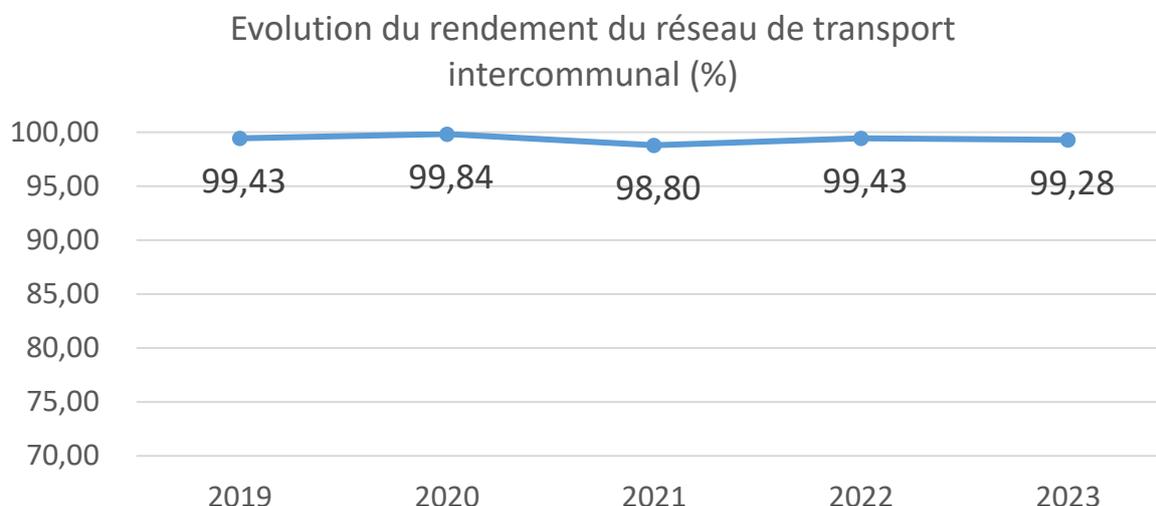
En **2023**, les 3 usines de la CAH ont produit au total **4 121 497 m<sup>3</sup>** d'eau potable (quantité d'eau mesurée aux compteurs en sortie d'usines).

Les communes desservies ont consommé au total **4 091 757 m<sup>3</sup>** d'eau, ce qui mène à un rendement global du réseau de transport intercommunal de **99,28 % en 2023**.



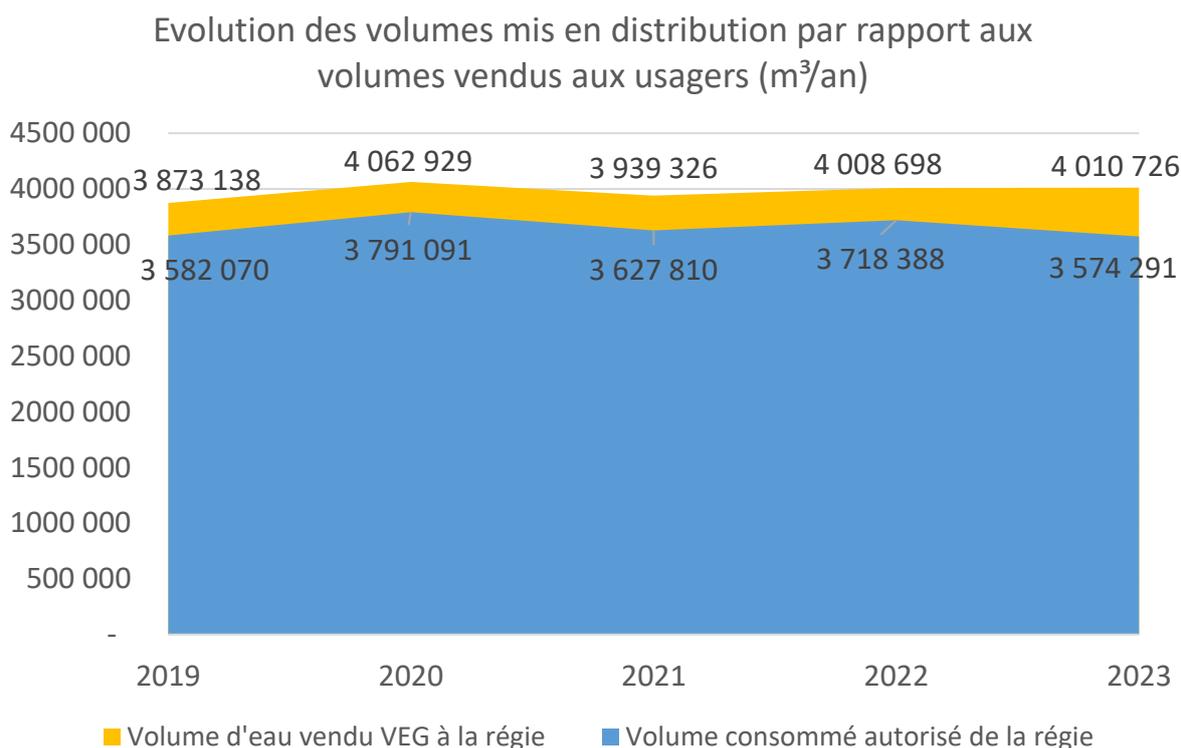
- **Volume mis en distribution** (sortie usines) : **4 121 497 m<sup>3</sup>**
- Volume autorisé non compté : **1 020 m<sup>3</sup>**
- Volume vendu en gros : **4 090 737 m<sup>3</sup>**
- **Volume consommé autorisé** : **4 091 757 m<sup>3</sup>**
- Rendement global du réseau de transport : **99,28 %**

Le rendement peut varier d'une année sur l'autre en fonction des incidents qui peuvent arriver sur le réseau (ruptures, fuites). La surveillance quotidienne des volumes mis en distribution par l'exploitant (SUEZ) permet de détecter rapidement les évolutions anormales, et ainsi de maîtriser cet indicateur.



## Le rendement des réseaux de distribution communaux

Les 6 communes de la régie communautaire ont consommé **4 010 726 m<sup>3</sup> en 2023**, et en ont délivré **3 574 291 m<sup>3</sup>** à leurs usagers (ventes d'eau et volumes autorisés non comptés confondus), ce qui représente un rendement moyen des réseaux de distribution de la régie de **89,11 % en 2023**.

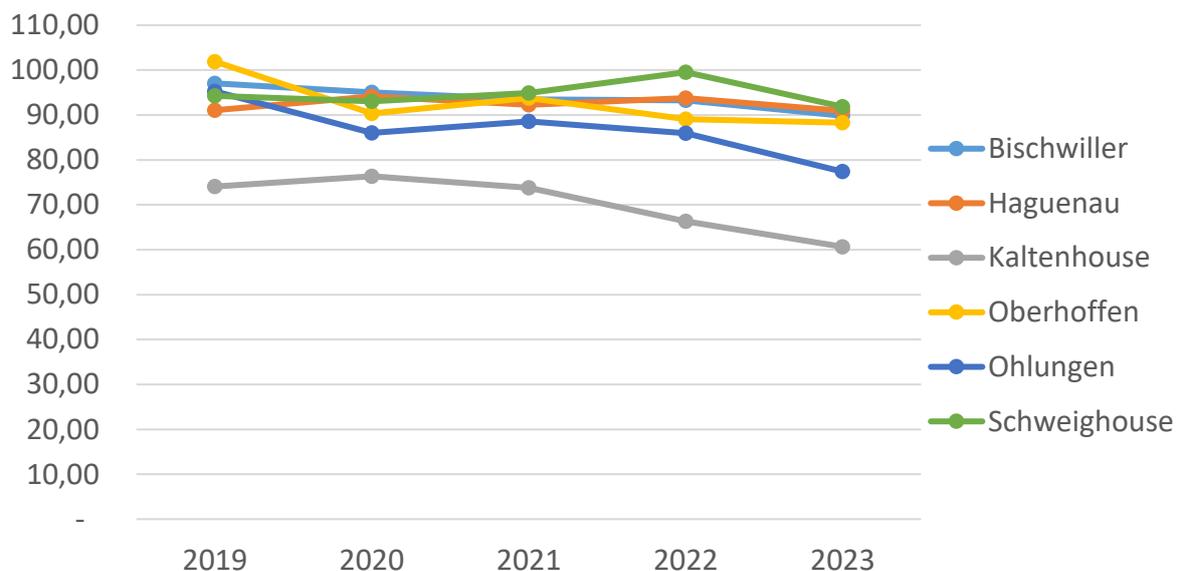


- **Volume mis en distribution** (entrée communes) : **4 010 726 m<sup>3</sup>**
- Volume autorisé non compté : **136 520 m<sup>3</sup>**
- Volume vendu : **3 437 771 m<sup>3</sup>**
- **Volume consommé autorisé** : **3 574 291 m<sup>3</sup>**
  
- Rendement global du réseau de distribution : **89,11 %**

Les performances des réseaux de distribution d'eau restent d'un très bon niveau, comparativement à la moyenne nationale qui s'établit à **80,1%** (donnée 2020), malgré à léger recul en 2023.

Le rendement peut varier d'une année sur l'autre en fonction des incidents qui peuvent arriver sur le réseau (ruptures, fuites). La surveillance quotidienne des volumes mis en distribution par le service de l'eau permet de détecter rapidement les évolutions anormales, et ainsi de maîtriser cet indicateur.

Evolution du rendement des réseaux de distribution communaux (%)



Les rendements des réseaux de distribution de certaines communes (Ohlungen, Kaltenhouse, Schweighouse) sont en recul en 2023 par rapport à 2022. Ceci résulte très certainement d'une différence de calcul des volumes facturés proratisés à l'année civile entre les anciens gestionnaires et le service de facturation de la régie, d'autant plus que les volumes mis en distribution restent constants entre 2022 et 2023.

Parallèlement, nous pouvons légitimement nous questionner au sujet des valeurs de rendement affichés par l'ancien délégataire, qui frôlent, voire dépassent, les 100 % de rendement (Oberhoffen, Schweighouse).

Cette hypothèse pourra être vérifiée avec les résultats de rendement 2024.

## Indice linéaire de consommation (ILC)

Il reflète la densité des consommations sur le réseau de distribution. Cet indicateur sera donc plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural :

Type de réseau	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /jour/km )
Réseau de type rural	ILC < 10 m <sup>3</sup> /jour/km
Réseau de type semi rural	10 m <sup>3</sup> /jour/km < ILC < 35 m <sup>3</sup> /jour/km
Réseau de type urbain	35 m <sup>3</sup> /jour/km < ILC < 55 m <sup>3</sup> /jour/km
Réseau de type hyper urbain	ILC > 55 m <sup>3</sup> /jour/km

Secteur	Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )	Linéaire de réseau (km)	Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /j/km)
Bischwiller	648 039	50,703	35,02
Haguenau	2 250 587	208,625	29,56
Kaltenhouse	107 949	14,916	19,83
Oberhoffen	167 504	26,279	17,46
Ohlungen	52 690	11,496	12,56
Schweighouse	347 522	41,012	23,22
Production	4 091 757	41,983	267,02
<b>A l'échelle de la régie</b>	<b>3 654 302</b>	<b>395,014</b>	<b>25,35</b>

Le réseau de transport et de distribution de la régie peut être qualifié de réseau semi-rural au regard de la typologie des réseaux définis par l'Agence de l'Eau.

L'analyse par commune relève toutefois une certaine différence entre, d'une part, les communes urbaines (Bischwiller, Haguenau, Schweighouse), où l'on retrouve des usagers grands consommateurs (industries, zones d'activités...) et, d'autre part, les communes rurales (Kaltenhouse, Ohlungen, Oberhoffen), davantage pavillonnaires.

## Indice linéaire des volumes non comptés

[P105.3] Il reflète la politique de comptage des volumes aux points de livraison (chez l'abonné) et l'efficacité de la gestion de ces comptages. Un indice bas signifie une bonne connaissance des volumes consommés.

Secteur	Volumes distribués (m <sup>3</sup> )	Volumes vendus (m <sup>3</sup> )	Linéaire de réseau (km)	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km)
Bischwiller	721 441	643 039	50,703	4,24
Haguenau	2 475 118	2 130 887	208,625	4,52
Kaltenhouse	177 960	102 769	14,916	13,81
Oberhoffen	189 719	165 734	26,279	2,50
Ohlungen	68 092	52 185	11,496	3,79
Schweighouse	378 396	343 157	41,012	2,35
Production	4 121 497	4 090 737	41,983	2,01
<b>A l'échelle de la régie</b>	<b>4 121 497</b>	<b>3 517 782</b>	<b>395,014</b>	<b>4,19</b>

## Indice linéaire de pertes (ILP)

[P106.3] L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau.

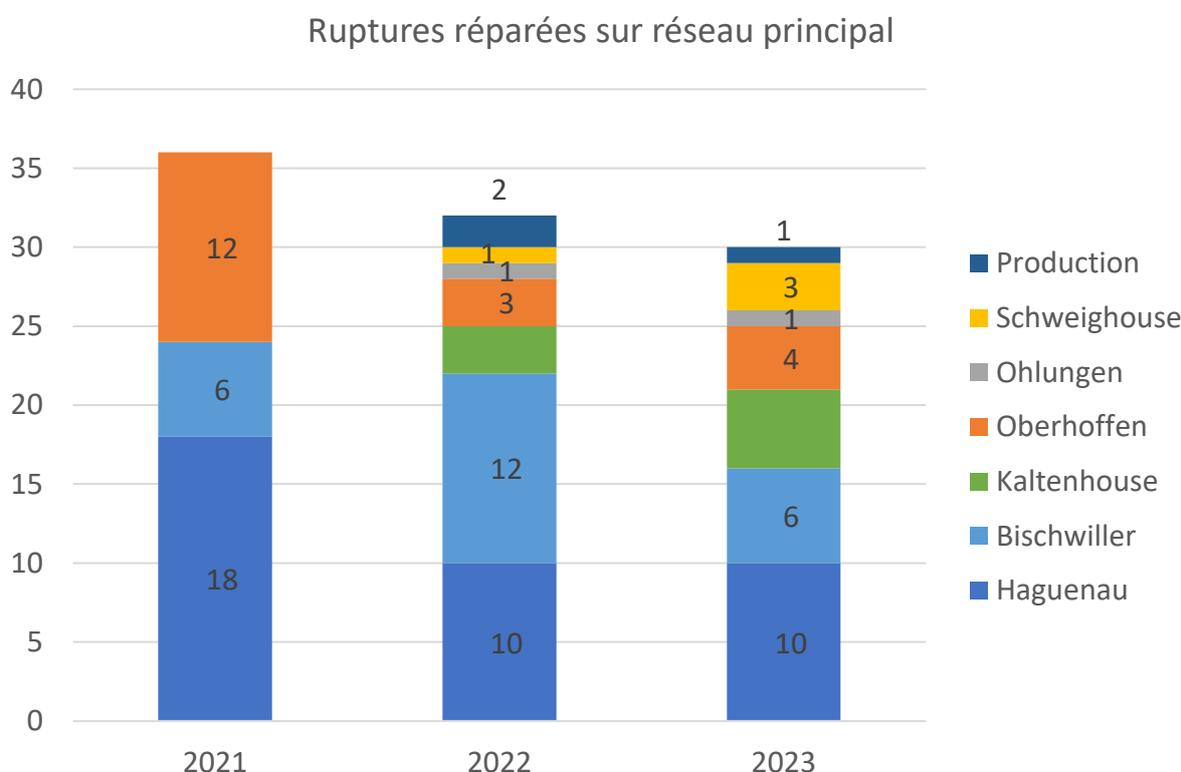
Secteur	Volumes distribués (m <sup>3</sup> )	Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )	Linéaire de réseau (km)	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km)
Bischwiller	721 441	648 039	50,703	3,97
Haguenau	2 475 118	2 250 587	208,625	2,95
Kaltenhouse	177 960	107 949	14,916	12,86
Oberhoffen	189 719	167 504	26,279	2,32
Ohlungen	68 092	52 690	11,496	3,67
Schweighouse	378 396	347 522	41,012	2,06
Production	4 121 497	4 091 757	41,983	1,94
<b>A l'échelle de la régie</b>	<b>4 121 497</b>	<b>3 654 302</b>	<b>395,014</b>	<b>3,24</b>

Le taux de pertes est relativement homogène dans les différents secteurs, exception faite de la commune de Kaltenhouse, où les pertes enregistrées sont très probablement la conséquence de branchements sauvages non localisés à l'heure actuelle.

## Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

[P151.1] Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

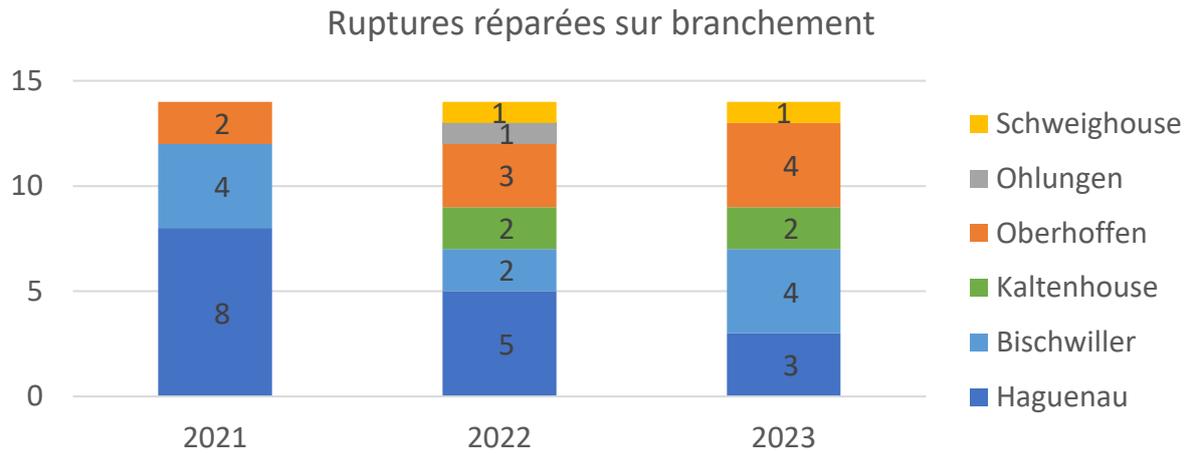
Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent également être décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.



Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées s'élève **en 2023 à 1,63 pour 1 000 abonnés.**

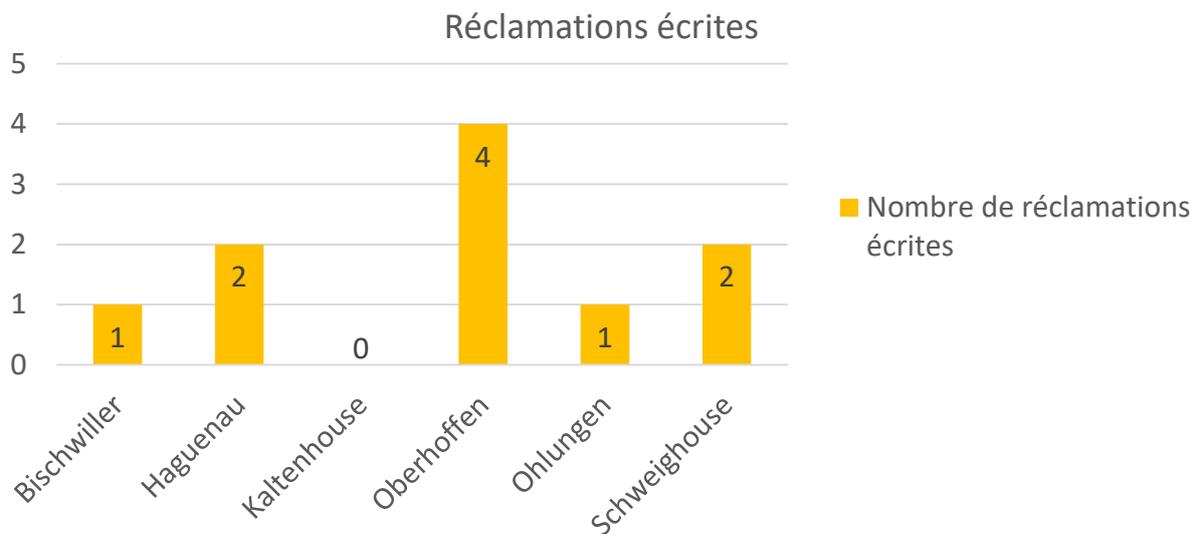
$$\frac{30 \times 1\,000}{18\,383} = 1,63 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

A cela s'ajoute d'autres interruptions de service rendues nécessaires par les fuites sur branchement. Ces interventions étant programmables en concertation avec l'utilisateur concerné, elles n'entrent pas dans le calcul de cet indicateur. A titre indicatif, le nombre de réparations de rupture sur branchement s'élève à **14 en 2023** selon la répartition suivante.



## Taux de réclamations écrites

[P155.1] Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts vis-à-vis d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix.



Nombre de réclamations écrites : **10** pour l'année **2023**

$$\frac{10 \times 1\,000}{18\,383} = 0,54 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

## Taux de respect des délais d'ouverture des branchements

- [D151.0] Délai d'ouverture d'un branchement neuf ou d'un branchement existant : **24 heures**
- [P152.1] Taux de respect : **100 %**

# Les investissements réalisés en 2023

Les principaux investissements réalisés en 2023 ont permis la mise en œuvre des travaux suivants :

- **Le renouvellement de réseaux de distribution dans l'ensemble des communes de la régie.** Les anciennes conduites en fonte grise et en PVC sont ainsi progressivement remplacées par des conduites en fonte ductile plus résistantes ;
- **L'achèvement et la mise en service du nouveau forage d'eau potable F2Bis à Oberhoffen-sur-Moder,** en remplacement du forage F2 colmaté ;
- **La réalisation d'une étude du schéma directeur de production d'eau potable,** ayant pour objectif la définition d'un programme de réhabilitation des installations de production, l'étude de la structuration du système de production d'eau et l'étude de conception du traitement des métabolites à mettre en place ;
- **La poursuite des études engagées en 2022 pour la définition des Aires d'Alimentation des Captages** et la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau en partenariat avec la profession agricole.

Ces investissements s'inscrivent dans une politique de maîtrise du vieillissement des installations et, donc d'une sécurité de l'approvisionnement en eau des usagers du service.

Ainsi, **2 104 991,50 € HT** ont été investis pour la réalisation de l'ensemble de ces opérations, et notamment les travaux sur réseaux suivants :

## Renouvellement du réseau

BISCHWILLER - Rue du Rhin	217 m
HAGUENAU - Rue Anshelm et Rue Reinmar	385 m
HAGUENAU - Rue des Aviateurs	280 m
HAGUENAU - Rue de la Gare (Marienthal)	291 m
HAGUENAU - Rue Ladhof	197 m
HAGUENAU - Passage de la Source	120 m
KALTENHOUSE - Rue du Tilleul	65 m
OHLUNGEN - Rue Sandbuehl	290 m
<b>TOTAL</b>	<b>1 845 m</b>

## Extension du réseau

(Aucune extension en 2023)	/ m
<b>TOTAL</b>	<b>/ m</b>

La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit ainsi **au 31/12/2023 à 395,014 km.**

## Taux moyen de renouvellement des réseaux

[P107.2] Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur actuelle du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

		2019	2020	2021	2022	2023
BISCHWILLER	Longueur renouvelée (m)	635	635	634	0	217
	Renouvellement annuel (%)	1,28	1,26	1,26	0	0,43
	Renouvellement moyen sur 5 ans (%)				0,92	0,84
HAGUENAU	Longueur renouvelée (m)	1 351	1 031	1 099	1 515	1 273
	Renouvellement annuel (%)	0,67	0,51	0,54	0,72	0,61
	Renouvellement moyen sur 5 ans (%)				0,58	0,60
KALTENHOUSE	Longueur renouvelée (m)	0	0	0	152	65
	Renouvellement annuel (%)	0	0	0	1,02	0,44
	Renouvellement moyen sur 5 ans (%)				0,20	0,29
OBERHOFFEN	Longueur renouvelée (m)	0	0	0	135	0
	Renouvellement annuel (%)	0	0	0	0,51	0
	Renouvellement moyen sur 5 ans (%)				0,10	0,10
OHLUNGEN	Longueur renouvelée (m)	0	0	0	0	295
	Renouvellement annuel (%)	0	0	0	0	2,52
	Renouvellement moyen sur 5 ans (%)				0,44	0,50
SCHWEIGHOUSE	Longueur renouvelée (m)	0	93	380	506	0
	Renouvellement annuel (%)	0	0,24	0,94	1,25	0
	Renouvellement moyen sur 5 ans (%)				0,84	0,48
PRODUCTION	Longueur renouvelée (m)	0	642	0	332	0
	Renouvellement annuel (%)	0	1,48	0	0,76	0
	Renouvellement moyen sur 5 ans (%)				0,79	0,46

➤ Taux de renouvellement des réseaux de la régie (moyenne sur 5 ans) :

$$\frac{2,197 \times 100}{395,014} = 0,56 \%$$

Ce taux de renouvellement suppose qu'un réseau doit durer près de 180 ans avant d'être renouvelé. La Communauté d'Agglomération souhaite faire progresser cet indicateur pour atteindre 1% de renouvellement du réseau chaque année, par l'exécution d'un programme d'investissement plus poussé, débuté en 2023.

# Actualité et perspectives 2024

## *Intégration de Rohrwiller à la régie communautaire*



Par délibération en date du 10 octobre 2023, la commune de Rohrwiller a sollicité son retrait du SDEA Alsace-Moselle auprès de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, compétente en matière d'eau potable sur le territoire communautaire. La CAH a confirmé cette demande auprès du SDEA Alsace-Moselle par délibération en date du 9 novembre 2023.

Cette décision permet désormais à la commune de Rohrwiller de profiter des moyens humains et techniques mutualisés de la régie communautaire pour l'exploitation de ses installations communales d'eau potable.

En outre, cette gestion mutualisée permet également une baisse du tarif de l'eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur la facture des usagers, du fait de la mutualisation des moyens financiers de la régie.

Le règlement du service public d'eau potable de la régie a été modifié en conséquence pour élargir le périmètre de la régie communautaire. Vous pouvez le consulter en ligne : [www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr).

## *Programme de travaux 2024 en eau potable*

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a décidé de mettre en œuvre un programme ambitieux de renouvellement du patrimoine suivant un Programme Pluriannuel d'Investissement, avec pour cible : **1% de renouvellement des réseaux chaque année, soit 4 km de canalisations**. Ce programme de travaux comprend des opérations de renouvellement et/ou de renforcement du réseau pour un montant de **2 615 000 € HT**, en application de la politique de bonne gestion patrimoniale des installations.

Des provisions budgétaires supplémentaires sont programmées par la CAH pour des travaux à réaliser et des fournitures à commander à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la régie communautaire de distribution d'eau :

- Travaux courants de renouvellement ou de création de branchements et de divers matériels (compteurs, regards compteurs, poteaux incendie) pour **746 800 € HT** ;
- Travaux de renouvellement des matériels nécessaires à l'exploitation des réseaux (véhicules, outillages) et la gestion du service de l'eau

---

(acquisition de matériels et licences informatiques) pour **123 200 € HT**.

Les installations de production d'eau ne sont pas en reste. La CAH a intégré dans son Programme Pluriannuel d'Investissement une série d'opération visant à maintenir en état les ouvrages de production et à préserver la qualité de l'eau produit. Ce programme comprend pour 2024 :

- Des études portant sur la sécurisation de la ressource et la préservation de la qualité de l'eau produite pour un montant de **515 057 € HT** ;
- Les travaux de régénération des deux forages de Rohrwiler (brossage mécanique et aspiration des concrétions et des accumulations de sable dans les puits), de façon à restitution leur pleine capacité de production à ces ouvrages pour un montant de **100 000 € HT**.

Une provision de **20 000 € HT** vient compléter cette enveloppe budgétaire pour permettre le remplacement d'équipements sur les ouvrages de production, ce qui porte le programme global d'investissement 2024 de la CAH en matière d'eau potable à **4 120 057,00 € HT**.



# **Annexes**

## **Synthèses de la qualité de l'eau 2023 (ARS)**





## ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - BISCHWILLER - ROHRWILLER - REGIE

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

**2023** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**A**

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité convenable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BISCHWILLER), soit 12606 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **36**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A** Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **1,16 mg/L**  
Valeur maxi : **1,4 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A** Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **18**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0,06 microgramme/L (oxaalachlore)**

#### FLUOR

**A** Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **0,084 mg/L**  
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **40,8 °f**  
Valeur maxi : **42,5 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **8,36 mg/L**  
Valeur maxi : **10 mg/L**

#### CHLORURES

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **24,2 mg/L**  
Valeur maxi : **26 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 18/04/2024

UDI 067001860

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - DISTRIBUTION - REGIE

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (HAGUENAU, KALTENHOUSE, OHLUNGEN, SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER), soit 35448 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **116**  
Conformité : **99 %**  
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **0,498 mg/L**  
Valeur maxi : **1,3 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **30**  
Conformité : **63 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0,14 microgramme/L (oxa alachlore)**  
Substance(s) non conforme(s) : **oxa alachlore**

#### FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **0,0686 mg/L**  
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

#### CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **13**  
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**  
Valeur moyenne : **32,5 °f**  
Valeur maxi : **36,7 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **3**  
Valeur moyenne : **12,3 mg/L**  
Valeur maxi : **15 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 05/04/2024

UDI 067001861

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - OBERHOFFEN-SUR-MODER

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (OBERHOFFEN-SUR-MODER), soit 3650 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE SAS - AGENCE ALSACE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **9**  
Valeur moyenne : **0,592 mg/L**  
Valeur maxi : **1,3 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**  
Conformité : **60 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0,14 microgramme/L (oxaalachlore)**  
Substance(s) non conforme(s) : **oxaalachlore**

#### FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **0,0651 mg/L**  
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

#### CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**  
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**  
Valeur moyenne : **32,5 °f**  
Valeur maxi : **35,8 °f**

#### SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **13 mg/L**  
Valeur maxi : **15 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

#### RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

#### SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 05/04/2024

UDI 067001863

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



# Exemple de facture d'eau



# recto



Réf. PDC \ abonné 1.0010.004.1 \ 24358  
CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE

67500 HAGUENAU

AS\_670\_067107

## CA de HAGUENAU

### DIRECTION DES CYCLES DE L'EAU

9 Chemin du Gaz BP 50244  
67504 HAGUENAU CEDEX  
du lundi au vendredi  
8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Service client et urgence 24h/24 :  
03 88 73 71 71

@ eau@agglo-haguenau.fr

SERVICE DE GESTION COMPTABLE  
2 RUE DU CLABAUD  
67504 HAGUENAU

### GESTION DES PAIEMENTS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE  
2 RUE DU CLABAUD  
67504 HAGUENAU

03 88 53 26 51

@ sgc.haguenau@dgfip.finances.gouv.fr

### PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur  
[www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr)

### MESSAGE(S)

**i** Vous vendez ? Vous déménagez ? N'oubliez pas de nous signaler tout changement de situation, afin que votre abonnement soit modifié.

### VOTRE FACTURE DE RELEVÉ DU 28/12/2023

Réf. facture : 2023 0056 052232

Détails au verso

Consommation du 22/03/2023 au 26/09/2023

71 m<sup>3</sup>

- PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU 114,66€
- COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES 65,21€
- ORGANISMES PUBLICS 42,76€

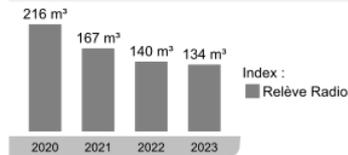
Total facture TTC

222,63€

Montant TTC REGLEMENT AVANT LE 29/01/2024

222,63 €

### Evolution de votre consommation



Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- EN LIGNE : sur le site [www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr), Rubrique SERVICES EN LIGNE, je paye ma facture de consommation d'eau potable.
- VIREMENT BANCAIRE : IBAN: FR72 3000 1004 26C6 7000 0000 004 BIC: BDFEFRPPCT en indiquant les références de la facture.
- TIP SEPA : dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir). Merci de joindre un RIB si demandé ou si changé.
- CHEQUE : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC accompagné du TIP non signé dans l'enveloppe fournie (à affranchir).
- ESPECES (pour un montant inférieur à 300 euros) ou CB : muni de la présente facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).
- PRELEVEMENT SEMESTRIEL OU MENSUEL : contacter la Direction des Cycles de l'Eau.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE



### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA067107183000000000005223223  
ICS : FR77RST477125  
Référence : 2023 0056 052232  
Créancier : SERVICE DES EAUX CA DE HAGUENAU

Montant : 222,63 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

###

183110500239

941133000175 06050000000000522320671074970706 22263



# **Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**





Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

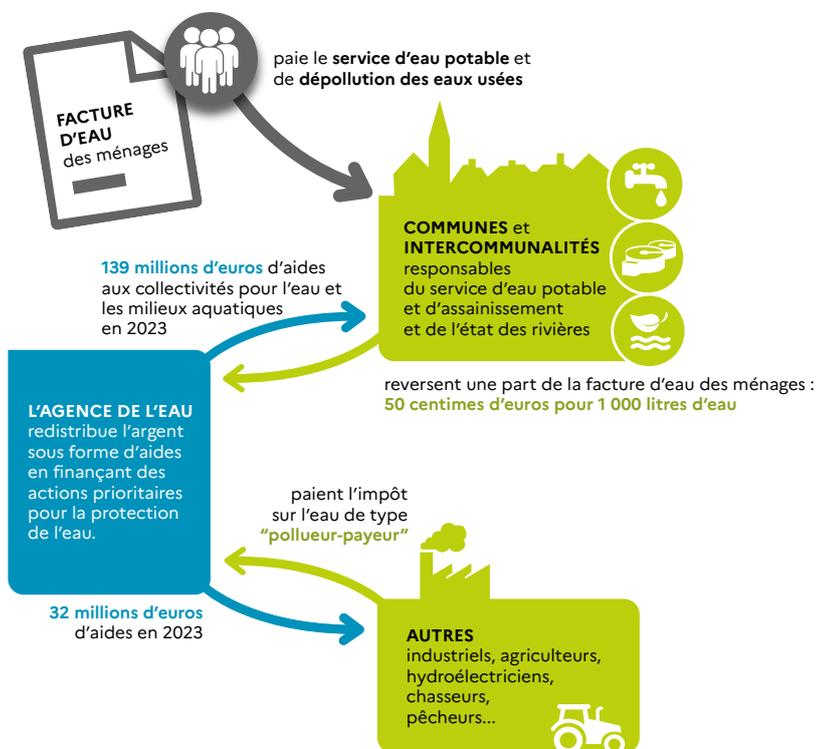
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

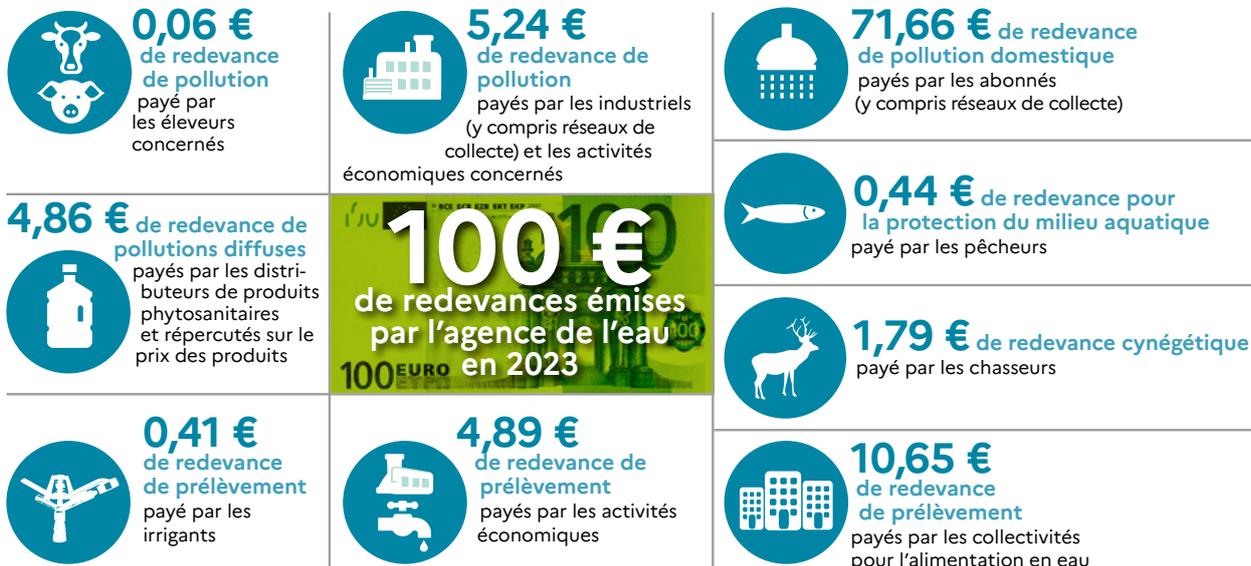
# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



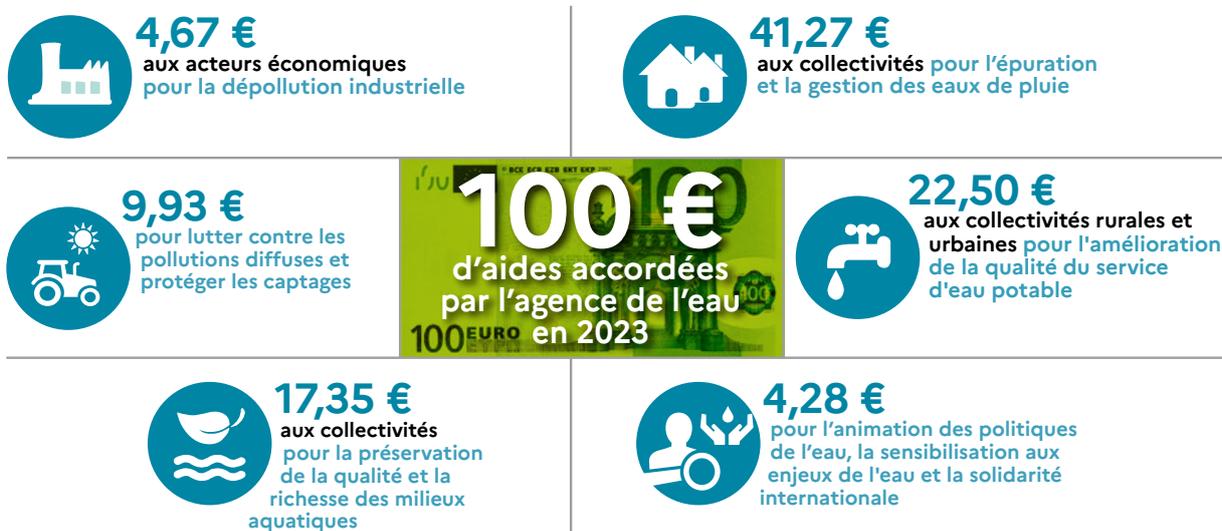
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



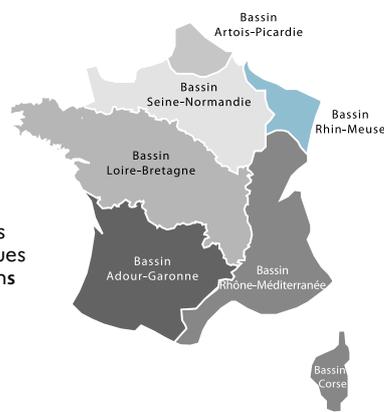
Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 